

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 79

12 janvier 2015

SOMMAIRE

Amaranthe Octogone S.à r.l.	3749	LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l.	3751
Chestnut Management Company S.A. ...	3766	Luxembourg Investment Company 17 S.à r.l.	3767
DEVIMO CONSULT LUX, succursale de la société DEVIMO CONSULT SA	3747	Medfin Management S.A.	3750
Dortmund, Westenhellweg 30-36 Beteiligung B S.à r.l.	3747	MOBILIM International - Groupe Martin Maurel	3755
Dresden, Pragerstraße 12 Beteiligung A S.à r.l.	3747	M-Tech s.à r.l.	3750
Dresden, Pragerstraße 12 Beteiligung B S.à r.l.	3748	My Models Sàrl	3767
ECEF-IHV SA	3754	Newprom S.A.	3755
Ecoprest S.A.	3754	NGL Luxembourg HoldCo S.à r.l.	3756
ESA plus S.à r.l.	3747	Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sàrl	3755
E.T.G. Holding S.A.	3746	OCM Luxembourg Pearl S.à r.l.	3758
EuroProp (EMC) S.A.	3754	Patron Noosa Devco (Lane End) S.à r.l.	3750
EuroZone Equity Company S.A.	3747	Polar Star Operating Partnership S.C.A.	3768
Fachmarkt Luxembourg Holdings S.à r.l.	3748	Pradera Management S.à r.l.	3750
FANUC Europe Corporation	3746	Produktvermarktung Templar S.A.	3749
FANUC Europe Corporation	3746	Seawind S.A. SPF	3752
Felgen Constructions S.A.	3746	Septra Invest	3751
Fenix S.A.	3746	SGEA Immobilier S.A.	3751
FGC S.à r.l.	3746	Shire Investments Limited S. à r. l.	3749
Finance et Développement	3792	Société Immobilière de l'Arsenal	3748
G.O. IB - Luxembourg One S.à r.l.	3748	Sony Digital Reading Services S.à r.l.	3754
Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR	3792	Spigola S.A.	3752
H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l.	3755	Stengefort S.A.	3752
Hogan S.à r.l.	3753	Tensile-Keraben Holdings S.à r.l.	3753
LNR Europe Holdings S.à r.l.	3751	THYADES Fund	3753
		Torre Mayor Finance	3748
		Tosca Holding S.A.	3752

E.T.G. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 139.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200881/9.

(140224652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

FANUC Europe Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 95.565.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200917/9.

(140224736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

FANUC Europe Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 95.565.

Les comptes consolidés au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200918/9.

(140224737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Felgen Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 40.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200920/9.

(140225274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Fenix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 79.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200921/9.

(140224816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

FGC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 174.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200922/9.

(140224777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

DCL, succursale de DEVIMO CONSULT SA, DEVIMO CONSULT LUX, succursale de la société DEVIMO CONSULT SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4361 Esch-sur-Alzette, 14, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 159.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200876/10.

(140225696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

ESA plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6475 Echternach, 20, rue Rabatt.

R.C.S. Luxembourg B 150.751.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200905/10.

(140224625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Dortmund, Westenhellweg 30-36 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.693.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2014200871/11.

(140225370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Dresden, Pragerstraße 12 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.741.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2014200872/11.

(140225293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

EuroZone Equity Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 91.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Par mandat

Ali FEQQOUSSI

Référence de publication: 2014200892/12.

(140225193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Fachmarkt Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 155.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200910/10.

(140225040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

G.O. IB - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 98.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200934/10.

(140225258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Dresden, Pragerstraße 12 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 173.739.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2014200873/11.

(140225311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Torre Mayor Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 94.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014201257/11.

(140224565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Société Immobilière de l'Arsenal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 6.239.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/12/2014.

Société Immobilière de l'Arsenal

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014201222/12.

(140224942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Shire Investments Limited S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.992.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 novembre 2012

Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant démissionnaire en date du 6 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199573/14.

(140222830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Amaranthe Octogone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 271.574,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 153.428.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Amaranthe Octogone S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Francis Kessseler en date du 7 mai 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 15 décembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199819/15.

(140224172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Produktvermarktung Templer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 152.392.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08.12.2014

1. Après avoir entendu les conclusions du rapport du commissaire à la liquidation, l'assemblée décide d'approuver les comptes de liquidation.

2. L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leur mandats respectifs.

3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme
"Produktvermarktung Templer S.A.", qui cessera d'exister.

4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

5. L'assemblée confère à Gerhard RIEDER (ancien administrateur) tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités relatives à la clôture des comptes de la société, aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autre formalités à faire en vertu des présentes.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Grevenmacher, den 08. Dezember 2014.

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2014200464/25.

(140223655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

M-Tech s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7360 Helmdange, 52, rue de Helmdange.
R.C.S. Luxembourg B 154.043.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014201077/9.

(140225028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Medfin Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.164.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014201091/9.

(140225183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 77.910.

En date du 10 novembre 2014 l'actionnaire unique de La Société a pris les décisions suivantes:

- DELOITTE Audit S.à r.l., immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B67895 et dont le siège social se situe au 560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg est relevé de ses fonctions comme réviseur d'entreprises agréé à compter du 10 Novembre 2014.

- Election de Ernst & Young S.A. immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 47771 et dont le siège social se situe au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé à compter du 10 novembre 2014, avec effet au 1^{er} janvier 2014 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015, concernant l'approbation des comptes pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pradera Management S.à r.l.

Référence de publication: 2014200462/17.

(140224209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Patron Noosa Devco (Lane End) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 169.096.

Extrait rectificatif à l'acte L140209637 déposé le 26/11/2014

Une erreur s'est glissée dans la publication L140209637 et il convient de noter que Grace Lodge Care Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B152.615, n'a pas cédé les 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron Noosa Propco (Lane End) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B190.947.

En conséquence de quoi, Grace Lodge Care Investments S.à r.l. est l'associé unique de la Société, détenant 20.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
La société

Référence de publication: 2014200451/19.

(140223558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

LNR Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.839.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201061/10.

(140225250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 188.000.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201064/10.

(140225160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

SGEA Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.233.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

J. Mudde

Administrateur

Référence de publication: 2014200592/13.

(140224535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Septra Invest, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 169.294.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue en date du 10 décembre 2014 et prenant effet immédiatement que:

La société de droit lituanien UAB SEPTA INVEST cède 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée SEPTA INVEST à

- La société de droit des Pays-Bas: JAVA INVESTMENTS B.V., ayant pour siège social: Stadsring 181, NL-3817BA Amersfoort, Pays-Bas et enregistrée sous le numéro 32140301.

Suite à cette cession, à compter du 10 décembre 2014, les parts sociales sont réparties comme suit:

JAVA INVESTMENTS B.V.	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

Le 10 décembre 2014.

Pour extrait conforme

SEPTA INVEST

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014200591/21.

(140224502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Spigola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.628.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Delphine Munier.

Référence de publication: 2014200613/10.

(140224253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Stengefort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.836.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Delphine Munier.

Référence de publication: 2014200616/10.

(140224251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Seawind S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014200589/14.

(140224009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Tosca Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.467.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants et de la décision du conseil d'administration en date du 8 décembre 2014

1. M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Mme Katia CAMBON, administrateur et présidente du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. M. Julien NAZEYROLLAS a été élu comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TOSCA HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014200658/20.

(140223733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Hogan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.902.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014200965/12.

(140225259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

THYADES Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.840.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 12 décembre 2014

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle pour une période d'un an expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en décembre 2015, les mandats d'administrateurs de Monsieur David THEBAUD (Président), Monsieur Emeric LANDRIN, et Monsieur Xavier BESSERIE.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en décembre 2015, Deloitte Audit Sàrl., en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200653/15.

(140224462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Tensile-Keraben Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.700.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert d'action signé en date du 15 décembre 2014 que la société Tensile Capital Partners Master Fund LP a vendu l'intégralité des actions qu'elle détenait dans la société Tensile-Keraben Holdings S.à r.l. à Tensile Holdings S.à r.l.

L'actionariat de Tensile-Keraben Holdings S.à r.l. se compose désormais comme suit:

Tensile Holdings S.à r.l.	1,250 Class A Shares
	1,250 Class B Shares
	1,250 Class C Shares
	1,250 Class D Shares
	1,250 Class E Shares
	1,250 Class F Shares
	1,250 Class G Shares
	1,250 Class H Shares
	1,250 Class I Shares
	1,250 Class J Shares

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014200634/27.

(140223796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Ecoprest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 74.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200070/9.

(140224459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Sony Digital Reading Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 162.039.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2014200562/11.

(140223832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

ECEF-IHV SA, Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.003,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 146.903.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Graeme Jenkins, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Eric-Jan van de Laar, avec effet au 12 décembre 2014.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2014200067/15.

(140223588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

EuroProp (EMC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.348.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 12 décembre 2014
(l' «Assemblée»)*

L'Assemblée accepte la démission de Martijn Sinninghe Damsté en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 14 décembre 2014.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet 15 décembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Caroline Kinyua née le 22 Février 1978 à Nairobi, Kenya, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014200064/19.

(140224096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Newprom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 282, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 139.116.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014201109/10.

(140224627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 32A, rue Meckenheck.
R.C.S. Luxembourg B 134.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014201124/10.

(140224779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

MOBILIM International - Groupe Martin Maurel, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.002.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 70.356.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 16 août 2013, sous la référence L130143310 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201100/12.

(140225298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 126.452.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 12 décembre 2014
(l'«Assemblée»)*

L'assemblée accepte la démission de Martijn Sinnighe Damsté et de Caroline Kinyua en tant que gérants de la Société avec effet au 14 Décembre 2014.

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 14 Décembre 2014 pour une période indéterminée:

- Hinnerk Koch né le 15 Mars 1963 à Brême, Allemagne, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- Valérie Schleimer née le 14 Novembre 1965 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

À Luxembourg, le 15 Décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014200189/22.

(140223507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

NGL Luxembourg HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.233.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

acting in his capacity as attorney-in-fact of the company NGL CRUDE LOGISTICS, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, registered with the Delaware Secretary of State under registry number 2577845,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The company "NGL Luxembourg HoldCo S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 174233, incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 21, 2012, published in the Mémorial C number 538 dated March 5, 2013 and whose articles of association have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 11, 2014, published in the Mémorial C number 2968 on October 16th, 2014 (the "Company").

2.- The corporate capital of the Company is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form, without par value.

3.- “NGL CRUDE LOGISTICS, LLC”, previously mentioned, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- “NGL CRUDE LOGISTICS, LLC”, previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders’ meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- “NGL CRUDE LOGISTICS, LLC”, previously mentioned, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- “NGL CRUDE LOGISTICS, LLC”, previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- “NGL CRUDE LOGISTICS, LLC”, previously mentioned, presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- “NGL CRUDE LOGISTICS, LLC”, previously mentioned, further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company’s articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9.- “NGL CRUDE LOGISTICS, LLC”, previously mentioned, decides to immediately approve the liquidation report and accounts.

10.- “NGL CRUDE LOGISTICS, LLC”, previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11.- Discharge is given to the managers.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 950.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial de NGL CRUDE LOGISTICS, LLC, une limited liability company, constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, enregistrée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro de registre 2577845,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La société «NGL Luxembourg HoldCo S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 174233, constituée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 538 du 5 mars 2013 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné, en date du 11 août 2014, publié au Mémorial C numéro 2968 du 16 octobre 2014 (la «Société»).

2.- Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales, sous forme nominative, sans valeur nominale.

3.- «NGL CRUDE LOGISTICS, LLC», prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- «NGL CRUDE LOGISTICS, LLC», prédésignée, agissant comme associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- «NGL CRUDE LOGISTICS, LLC», prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- «NGL CRUDE LOGISTICS, LLC», prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- «NGL CRUDE LOGISTICS, LLC», prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- «NGL CRUDE LOGISTICS, LLC» prédésignée en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- «NGL CRUDE LOGISTICS, LLC», prédésignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- «NGL CRUDE LOGISTICS, LLC», prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux gérants de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 950,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2014. Relation GRE/2014/5002. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014201117/120.

(140224787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

OCM Luxembourg Pearl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.777.

—
STATUTES

In the year two fourteen, on the eleventh day of December,

Before us, Maître Jean SECKLER, notary in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176362 and having a share capital of EUR 12,500;

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175641 and having a share capital of EUR 12,500;

here represented by Mr Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

3. OCM Luxembourg VOF S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136233 and having a share capital of EUR 12,500;

here represented by Mr Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "OCM Luxembourg Pearl S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred and fifty (1,250,000) shares in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, (i) OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to eight hundred sixty-seven thousand (867,000) shares in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to eight thousand six hundred and seventy euro (EUR 8,670); (ii) OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to eight thousand (8,000) shares in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to eighty euro (EUR 80); and (iii) OCM Luxembourg VOF S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to three hundred and seventy-five thousand (375,000) shares in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 3,750).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, the Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms. Katherine Margaret RALPH, born on April 19, 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1. OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176362 et ayant un capital social de EUR 12.500,-;

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175641 et ayant un capital social de EUR 12.500,-;

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. OCM Luxembourg VOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136233 et ayant un capital social de EUR 12.500

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «OCM Luxembourg Pearl S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évè-

nements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, (i) OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à huit cent soixante-sept mille (867.000) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libérer entièrement par versement en espèces de huit mille six cent soixante-dix euro (EUR 8.670); (ii) OCM Luxembourg OPPS IX (Parallèle 2) S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à huit mille (8.000) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libérer entièrement par versement en espèces de quatre-vingt euro (EUR 80); et (iii) OCM Luxembourg VOF S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à trois cent soixante-quinze mille (375.000) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libérer entièrement par versement en espèces de trois mille sept cent cinquante euro (EUR 3.750).

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Décisions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Madame Katherine Margaret RALPH, gérante de sociétés, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé, à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2014. Relation GRE/2014/5006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014201141/446.

(140224711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Chestnut Management Company S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.728.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire de la Société le 3 décembre 2014

En date du 3 décembre 2014, l'actionnaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. prendre acte de la démission de l'administrateur Robert W. Simon en date de 3 décembre 2014;
2. prendre acte de la démission de l'administrateur Dennis J. McDonagh en date de 3 décembre 2014;
3. de nommer Anissa Mediane, demeurant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg, Luxembourg, et née le 11 décembre 1982, à Hayange (France), en tant que nouvelle administratrice de la Société avec effet au 3 décembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
4. de nommer Michael Fronte, demeurant professionnellement au 345 Park Avenue, 10154 New York, Etats-Unis, et née le 14 septembre 1965, à New York (Etats-Unis), en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 3 décembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Le conseil d'administration de la Société est composé comme suit à partir du 3 décembre 2014:

- Mme Diana Hoffmann;
- Mr Jean-François Bossy;
- Mme Anissa Mediane; et
- Mr Michael Fronte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014199939/27.

(140224474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Luxembourg Investment Company 17 S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 191.967.

Les statuts coordonnés au 5 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014200408/11.

(140223986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

My Models Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1622 Luxembourg, 6, rue Saint Gengoul.
R.C.S. Luxembourg B 80.332.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze
Le vingt-cinq novembre;
Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

La société civile immobilière «GIBA SCI», avec siège social à L-8321 Olm, 25 rue Eisenhower;
ici représentée par son gérant unique Monsieur Jean-Claude GILBERTZ, demeurant à L-8321 Olm 25 rue Eisenhower.

Exposé préliminaire:

Que suivant cession de parts sociales sous seing privé datée du 18 septembre 2014 de laquelle cession de parts sociales une photocopie après avoir été paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur Yves KORTUM, demeurant à L-4916 Bascharage, 9 rue Pierre Clement, a cédé à la société GIBA SCI, prédite, 50 parts sociales lui ayant appartenu dans la société à responsabilité limitée MY MODELS sàrl.

Suite à cette cession de parts la société civile immobilière GIBA SCI est devenue associée unique de la société à responsabilité limitée «MY MODELS sàrl» (Matricule 20012400501), avec siège social à L-1622 Luxembourg, 6 rue St Gengoul;

inscrite au registre aux firmes sous le numéro B80.332;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 janvier 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 32.381;

et en vertu d'une cession de parts sous seing privé datée du 16 septembre 2009, publié au Mémorial C de 2009, page 92.395.

a) Ensuite l'associé unique, à savoir la société civile immobilière GIBA SCI, représentée comme il est dit ci-avant a décidé la dissolution de la société à responsabilité limitée «MY MODELS sàrl» avec effet immédiat.

b) La société civile immobilière GIBA SCI étant investie de l'actif et du passif de la société dissoute, de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-8321 Olm 25 rue Eisenhower.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gilbertz, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 1^{er} décembre 2014. Relation: EAC/2014/16286. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200404/43.

(140223544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Polar Star Operating Partnership S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 192.801.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of December.

Before Maître Jacques CASTEL, Civil Law Notary, residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed.

There appeared:

Polar Star GP Luxco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, whose registered office is at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and being in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 27 November 2014;

Polar Star LP Luxco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, whose registered office is at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and being in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 27 November 2014;

The said proxies signed ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which they declared to establish as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Polar Star Operating Partnership S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the town of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined in Article 8.1);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to hold shares in other companies, the commercial purpose of which is to carry out a business strategy through its subsidiaries, associated companies or participations in order to contribute to their long-term value;

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to acquire, sell, vote, exchange and dispose of the same;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including from affiliates of the Manager and/or by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or

instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company, subject to provisions below;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety-ship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

3.12 the Company may lend or contribute funds or other assets to its subsidiaries or other persons in which it has an equity investment, and such persons may borrow funds from the Company, on terms and conditions established in the sole and absolute discretion of the Manager. The foregoing authority shall not create any right or benefit in favour of any subsidiary or any other person;

3.13 the Company may transfer assets to joint ventures, limited liability companies, partnerships, corporations, business trusts or other business entities in which it is or thereby becomes a participant upon such terms and subject to such conditions consistent with these Articles and applicable law as the Manager, in its sole and absolute discretion, believes to be advisable;

3.14 the Manager is expressly authorized to enter into, in the name and on behalf of the Company, any management or services agreement with affiliates of any of the Company or the Manager, on such terms as the Manager, in its sole and absolute discretion, believes are advisable;

3.15 notwithstanding any other provision in these Articles, the Manager may cause the Company not to take, or to refrain from taking, any action that, in the judgment of the Manager, in its sole and absolute discretion, (i) could adversely affect the ability of Polar Star Realty Trust Inc., a Maryland corporation (the "REIT"), to continue to qualify as a real estate investment trust, (ii) could subject the REIT to any additional taxes under the Internal Revenue Code of 1986, as amended (the "Code"), including Code Section 857 or Code Section 4981 or any other related or successor provision of the Code, (iii) could cause the Company to be treated as a "publicly traded partnership" under Section 7704 of the Code, or (iv) could violate any law or regulation of any governmental body or agency having jurisdiction over the REIT, its securities or the Company.

3.16 without limiting the ability of the REIT's right in its sole discretion to cease qualifying as a REIT, the Shareholders acknowledge that the status of Polar Star Realty Trust Inc. as a REIT inures to the benefit of all Shareholders and not solely to the Manager or its affiliates. In connection with the foregoing, the Company shall have full power and authority to enter into, perform and carry out contracts of any kind, to borrow and lend money and to issue and guarantee evidence of indebtedness, whether or not secured by mortgage, deed of trust, pledge or other lien and, directly or indirectly, to acquire additional Properties necessary, useful or desirable in connection with its business in accordance with the Luxembourg Law.

3.17 The Manager, on behalf of the Company, shall use its best efforts not to take any action which would result in the Company being a "publicly traded partnership" under and as such term is defined in Code Section 7704(b); provided that this Article 3.17 shall not be the basis for limiting or restricting in any manner the exercise of a Redemption right unless and only to the extent that, there is a significant risk that the Company will be treated as a "publicly traded partnership" and, by reason thereof, taxable as a corporation.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is fifty-six thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 56,250.-) divided into:

5.1.1 three million five hundred twenty-five thousand (3,525,000) unlimited shares (the "Unlimited Shares" (action de commandité)) held by the unlimited shareholder;

5.1.2 two million one hundred thousand (2,100,000) ordinary shares (the "OP Shares") held by the limited shareholders which are redeemable in accordance with Article 17;

5.1.3 class B ordinary shares (the "Class B OP Shares") that can be issued from time to time in accordance with these Articles and to be held by the limited shareholders; and

5.1.4 class C ordinary shares (the "Class C OP Shares", together with the OP Shares and the Class B OP Shares, the "Limited Shares" (actions de commanditaire)) that can be issued from time to time in accordance with these Articles and to be held by the limited shareholders,

with a par value of one penny (USD 0.01) each.

"Controlled Subsidiaries" means Polar Star GP Luxco S.à r.l. and any other subsidiaries wholly-owned by the REIT.

"Shares" means the Unlimited Shares and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

"Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly;

"Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share;

"Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2

5.2.1 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is one billion US dollars (USD 1,000,000,000).

5.2.2 The Manager is authorised to issue: (i) a maximum of one hundred (100) Unlimited Shares, together with (ii) OP Shares, Class B OP Shares, Class C OP Shares and one or more classes or series of preferred shares (the "Preferred Shares" and together with the OP Shares, the Class B OP Shares, the Class C OP Shares and the Preferred Shares issued pursuant to this Article 5.2, the "Manager Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law;

(c) the Manager shall prior to the issuance of any class or series of Preferred Shares, specify by resolution the preferences, conversion and other rights, voting powers, restrictions, limitations as to dividends and other distributions, qualifications and terms and conditions of redemption for each class or series of Preferred Shares.

5.2.3 The Manager may from time to time issue OP Shares which are designated as a long term interest participation unit ("LTIP Unit") for such consideration or purposes as the Manager may determine to be appropriate, and admit such persons or entities as Shareholders. The Company shall, for conversion, distribution and other purposes, maintain at all times a one-to-one correspondence between LTIP Units and those OP Shares which are not designated as LTIP Units. The LTIP Units shall rank *pari passu* with those OP Shares which are not designated as LTIP Units as to the payment of regular and special periodic or other distributions, provided that such LTIP Units shall not be entitled to liquidating distributions equivalent to those OP Shares which are not designated as LTIP Units until such time as the Capital Account balance associated with each LTIP Unit is economically equivalent to the Capital Account balance associated with the Manager's OP Shares (on a per-Share/LTIP Unit basis). The Manager shall prior to the issuance of any LTIP Units specify by resolution the rights, voting powers, restrictions, limitations as to dividends and other distributions, qualifications and conditions of redemption for such LTIP Units. Except as otherwise provided above or in such resolution, LTIP Units shall be treated as those OP Shares which are not designated as LTIP Units, with all of the rights, privileges and obligations attendant thereto.

5.2.4 Any LTIP Units to be issued under these Articles are intended to qualify as "profits interests" under IRS Revenue Procedures 93-27 and 2001-43, and the provisions of these Articles relating to such interests shall be interpreted and applied consistently therewith. In addition, upon publication of final Regulations in the Federal Register (or other official pronouncement), these Articles may be amended, to the extent required, to provide for: (i) the election of a safe harbor under Regulation Section 1.83-3(1) (or any similar provision) under which the fair market value of any LTIP Units that are transferred in connection with the performance of services are treated as being equal to the liquidation value of such interests in the Company, (ii) an agreement by the Company to comply with all the requirements set forth in such

regulations and Notice 2005-43 (and any other guidance provided by the IRS with respect to such election) with respect to all LTIP Units transferred in connection with the performance of services while the election remains effective, (iii) the allocation of items of income, gains, deductions, and losses required by any final Regulations similar to Proposed Regulation Sections 1.704-1(b)(4)(xii)(b) and (c), and (iv) any other related amendments.

5.2.5 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this Article 5 in order to reflect and record any change of issued Share capital made pursuant to Article 5.2.2;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary;

(d) without the consent, approval or waiver of holders of OP Shares, to issue additional OP Shares, including LTIP Units, Class B OP Shares, Class C OP Shares and Preferred Shares for any consideration, including for less than fair market value if the Manager concludes in good faith that such issuance is in the best interest of the Company and the Shareholders. In no event may shares of the Company be issued below par value.

5.3 The Shares are in registered form.

5.4 Indirect holdings of Shares

5.4.1 Where shares are recorded in the register of Shareholders on behalf of one or more persons (the "Indirect Holders") in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional depository of securities or any other depository (such systems, professionals or other depositories being referred to hereinafter as "Depositories" and each a "Depository") or of a sub-depository designated by one or more Depositories, the Company - subject to it having received a certificate in proper form from the Depository with whom those Shares are kept in an account - will permit the Indirect Holders to exercise the rights attaching to those Shares, including admission to and voting at the Shareholders' Meetings (as such term is defined in Article 8.2 below), and shall consider those persons to be Shareholders for the purposes of Article 13 of the present Articles. The Manager may determine the formal requirements with which such certificates must comply, however certificates (if any) representing the OP Shares, including LTIP Units, the Class B OP Shares and the Class C OP Shares shall bear a legend substantially similar to the following:

THE SECURITIES REPRESENTED BY THIS CERTIFICATE HAVE NOT BEEN REGISTERED UNDER THE SECURITIES ACT OF 1933, AS AMENDED (THE "ACT"), OR UNDER ANY STATE SECURITIES LAWS IN THE UNITED STATES, AND MAY NOT BE SOLD OR TRANSFERRED IN THE ABSENCE OF AN EFFECTIVE REGISTRATION STATEMENT UNDER THE ACT OR SUCH STATE SECURITIES LAWS OR AN EXEMPTION FROM REGISTRATION THEREUNDER. HEDGING TRANSACTIONS INVOLVING THE SECURITIES MAY NOT BE CONDUCTED UNLESS IN COMPLIANCE WITH THE ACT.

5.4.2 Notwithstanding the foregoing, the Company will make payments, by way of dividends or otherwise, in cash, shares or other assets only into the hands of the Depository or sub-depository recorded in the register of Shareholders of the Company or in accordance with their instructions, and that payment shall release the Company from any and all obligations for such payment.

5.5 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles.

5.6 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.7 All Shares have equal rights subject to as otherwise provided in these Articles.

5.8 Without prejudice to Article 5.2, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.9 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital and/or its Authorised Capital subject as provided in the 1915 Law.

5.10 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that

representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 Subject to this Article 7, the Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law, provided that any transfer of the Unlimited Shares must also comply with Article 7.2.

7.2 Any transfer of the Unlimited Shares shall be subject to the passing of Shareholders' Resolutions:

7.2.1 approving the transfer;

7.2.2 amending Article 8.1 to reflect the replacement as Manager of the transferor of the Unlimited Shares by the transferee; and

7.2.3 in accordance with Article 13.17.

7.3 Transfers of OP Shares shall require the prior written consent of the Manager, save for in the event of the death or incapacity of the Limited Shareholder whose OP Shares are to be transferred.

7.4 Without limiting the generality of Article 7.3, the Manager will not consent to any transfer of OP Shares: if in the opinion of the Manager:

7.4.1 such transfer may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result of such transfer the Company may become subject to tax laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg, or result in adverse consequences for other holders of a major proportion of OP Shares, or

7.4.2 such transfer is not made in accordance with the provisions of Regulation S under the U.S. Securities Act of 1933, as amended (the "Securities Act"), pursuant to an effective registration statement under the Securities Act or pursuant to an available exemption from the registration requirements of the Securities Act.

7.5 During the period beginning on the date of the initial issuance of the OP Shares, the Class B OP Shares and the Class C OP Shares and ending one (1) year after such date, each holder of OP Shares, Class B OP Shares and/or Class C OP Shares shall (i) offer, sell, pledge or otherwise transfer the OP Shares, Class B OP Shares or Class C OP Shares only to a purchaser who certifies that it is not a "U.S. person" (as defined in Rule 902(k) under the Securities Act) and is not acquiring the OP Shares, the Class B OP Shares and/or the Class C OP Shares for the account or benefit of any U.S. person; (ii) offer, sell, pledge or otherwise transfer the OP Shares, the Class B OP Shares and the Class C OP Shares only in accordance with the provisions of Regulation S under the Securities Act, pursuant to an effective registration statement under the Securities Act or pursuant to an available exemption from the registration requirements of the Securities Act and (iii) not engage in hedging transactions with regards to the OP Shares, the Class B OP Shares and the Class C OP Shares unless in compliance with the Securities Act.

7.6 In no event may any transfer or assignment of Shares by any Shareholder (including any Redemption, any acquisition of Shares by the Manager or any other acquisition of Shares by the Company) be made (i) in the event that such transfer would cause the REIT or any subsidiary of the Company that elects to be treated as a REIT, to cease to comply with the REIT requirements; (ii) except with the consent of the Manager, if such transfer, in the opinion of the Manager, would create a significant risk that the Company would terminate for federal or state income tax purposes; (iii) if such transfer would cause the Company to cease to be classified as a partnership for federal income tax purposes (except as a result of the Redemption or acquisition by the Manager of all Shares held by all Limited Shareholders); (iv) except with the consent of the Manager, if such transfer would, in the opinion of the Manager, adversely affect the ability of the REIT or any subsidiary of the Company that elects to be treated as a REIT to continue to qualify as a REIT or would subject the REIT or any such subsidiary to any income or excise taxes under the Code; (v) except with the consent of the Manager, if such transfer would be effectuated through an "established securities market" or a "secondary market (or the substantial equivalent thereof)" within the meaning of Section 7704 of the Code; and (vi) except with the consent of the Manager, if such transfer would cause the Company to be treated as a publicly traded partnership within the meaning of Section 469 (k)(2) or 7704(b) of the Code or fail to qualify for any safe harbor from treatment as a publicly traded partnership (provided, that this article (vi) shall not be the basis for limiting or restricting in any manner the exercise of a Redemption right unless, and only to the extent that, in the absence of such limitation or restriction, there is a significant risk that the Company will be treated as a "publicly traded partnership" and, by reason thereof, taxable as a corporation).

8. The manager.

8.1 The Company will be managed by Polar Star GP Luxco in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" (the "Manager").

8.2 The Manager has the full, exclusive and complete responsibility and discretion in the management and control of the Company to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a general meeting of the Shareholders (a "Shareholders' Meeting").

8.3 The Manager may be removed from office at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Meeting adopted in the same manner as is provided for by Luxembourg Law and these Articles for the amendment of the Articles. If following the removal of the Manager from office, there is no other Manager, then the Manager must be immediately replaced by a new Manager who must be an Unlimited Shareholder by Shareholders Resolution passed in accordance

with Luxembourg Law and these Articles. The Manager to be removed will not have any veto right in its capacity as Unlimited Shareholder relating to its removal and/or replacement. A removal of a Manager will not terminate the Company.

8.4 In the event of the death, legal incapacity or inability to act of the Manager, the Company will not terminate and the Supervisory Board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a Shareholders' Meeting is held. Any administrator will convene a Shareholders' Meeting in accordance with the Articles within fifteen (15) days of his appointment. An administrator will be liable only for the performance of his mandate.

8.5 No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any of the executive officers or directors of the REIT is interested in, or is a shareholder, manager, director, officer or employee of another company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. Such directors or officers shall not by reason of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

8.6 The Manager, in its sole and absolute discretion, may propose and adopt on behalf of the Company employee benefit plans funded by the Company for the benefit of employees of the Manager, the Company or any of their affiliates in respect of services performed, directly or indirectly, for the benefit of the Company or any of its subsidiaries;

9. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 the Manager, acting by any legal representative or representatives;

9.2 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

10. Delegation of powers.

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Manager except that the first Daily Manager or Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

10.4 The Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of such agent's agency.

10.5 No powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by Luxembourg Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid) and any other capital commitments that have been made by such Shareholder to the Company.

12. Supervisory board.

12.1 The business of the Company and its financial situation, including more particularly its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members, who need not be Shareholders (the "Supervisory Board").

12.2 For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the 1915 Law.

12.3 The members of the Supervisory Board (each a "Supervisory Board Member") shall neither participate in nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

12.4 The members of the Supervisory Board shall not receive any compensation in connection with their membership of the Supervisory Board but shall be entitled to reimbursement of all expenses in connection with that membership.

12.5 The members of the Supervisory Board will be elected by Shareholders' Resolution for a period not exceeding six (6) years. In case a member of the Supervisory Board is elected for an unspecified term, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election. The members of the Supervisory Board are eligible for re-election and they may be removed at any time, with or without cause, by a Shareholders' Resolution. They will remain in office until their successors have been appointed.

12.6 In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three (3), the Manager shall forthwith convene a Shareholders' Meeting in order to fill these vacancies.

12.7 Meetings of the Supervisory Board ("Supervisory Board Meetings") may be convened by any Supervisory Board Member. The Supervisory Board shall appoint one of the Supervisory Board Members as Chairman.

12.8 Notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, fax or by e-mail to all members at least five (5) days in advance of the time set for such meeting, except in cases of emergency, in which event the nature of the emergency will be set out in the notice or as otherwise determined by the Manager. The notice will set out the time and the place of the meeting and it will contain the agenda.

12.9 The Supervisory Board Members may validly debate and take decisions at a Supervisory Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Supervisory Board Members have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Supervisory Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.10 A Supervisory Board Member may appoint any other Supervisory Board Member (but not any other person) to act as his representative (a "Supervisory Board Member's Representative") at a Supervisory Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Supervisory Board Meeting. A Supervisory Board Member can act as representative for more than one other Supervisory Board Member at a Supervisory Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) Supervisory Board Members are physically present at a Supervisory Board Meeting held in person or participate in person in a Supervisory Board Meeting held under Article 12.12. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

12.11 The Supervisory Board can only validly debate and take decisions if at least half of the Supervisory Board Members are present or represented. Decisions of the Supervisory Board shall be adopted by a simple majority of the Supervisory Board Members present or represented.

12.12 A Supervisory Board Member or his Supervisory Board Member's Representative may validly participate in a Supervisory Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Supervisory Board Member. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Supervisory Board Members shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Supervisory Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Supervisory Board Members (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

12.13 A resolution in writing signed by all the Supervisory Board Members (or in relation to any Supervisory Board Member, his Supervisory Board Member's Representative) shall be as valid and effective as if it had been passed at a Supervisory Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Supervisory Board Members concerned.

12.14 The minutes of a Supervisory Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Supervisory Board Meeting may be certified by any Supervisory Board Member present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The Shareholders' Meeting shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the Luxembourg Law, and shall not have any powers reserved to the Manager by the Luxembourg Law. As envisaged by article 111 of the 1915 Law, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third-parties or amending the Articles only with the agreement of the Manager (subject as provided in Article 8.2).

13.2 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

13.3 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.1, 13.4, 13.5, 13.15, 13.16 and 15.7, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.4 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.5

13.5.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.5.2 If the first of the conditions in Article 13.5 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.5.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

13.9 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by video-conference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.10 The Manager shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.11 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the last Thursday of March if it is a business day, otherwise on the next business day which follows at 10:00 a.m. in each year in the City of Munsbach.

13.12 The Manager, Supervisory Board Members may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.13 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations* and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

13.14 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

13.15 The Company may, upon a decision of the Shareholders passed by at least two-thirds of the votes cast at a Shareholders' Meeting at which Shareholders representing at least a majority of the issued, outstanding Shares were present or represented, implement a transaction such as a merger or sales of all or substantially all of its assets involving the Company.

13.16 The Shareholders may, upon a decision passed by at least two-thirds of the votes cast at a Shareholders' Meeting at which Shareholders representing at least a majority of the issued, outstanding Shares were present or represented, amend these Articles in any respect (save for with respect to the nationality of the Company, which would require the unanimous approval of the Shareholders).

13.17 The REIT shall not transfer the equity interests held by it in the Manager and the Manager shall not withdraw as the sole manager of the Company or transfer the Unlimited Shares in the Company (except to a wholly owned subsidiary), unless the transaction in which such withdrawal or transfer occurs results in the holders of OP Shares receiving or having the right to receive an amount of cash, securities or other property equal in value to the amount they would have received if they had exercised their redemption rights immediately prior to such transaction.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law, these Articles and the rights of any holders of Preferred Shares that may be created by the Company from time to time, the Shareholders by way of Shareholders' Resolution may declare dividends to holders of the Unlimited Shares, the OP Shares, the Class B OP Shares (subject to the provisions of Article 15.5) and the Class C OP Shares (subject to the provisions of Article 15.6) on a pro rata equivalent basis based on the

number of Unlimited Shares, OP Shares, Class B OP Shares and/or Class C OP Shares outstanding at the time of the distribution.

15.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law, these Articles and the rights of any holders of Preferred Shares that may be created by the Company from time to time, the Manager may pay interim dividends to holders of the Unlimited Shares, the OP Shares, the Class B OP Shares (subject to the provisions of Articles 15.5) and the Class C OP Shares (subject to the provisions of Articles 15.6) in such amounts as is determined by the Manager on a pro rata equivalent basis based on the number of Unlimited Shares, OP Shares, Class B OP Shares and/or Class C OP Shares outstanding at the time of the distribution.

15.4 Notwithstanding anything in the present Articles to the contrary, the Manager shall make such reasonable efforts, as determined by it in its sole and absolute discretion and consistent with the REIT's qualification as a REIT, to distribute sufficient amounts to the Shareholders as interim dividends in order to, in particular, enable the REIT to pay stockholder dividends that will (a) satisfy the requirements for its qualification as a REIT under the Code and Regulations and (b) except to the extent otherwise determined by the Manager, in its sole and absolute discretion, avoid any U.S. federal income or excise tax liability of the REIT.

15.5 The holders of the Class B OP Shares:

15.5.1 shall have the right to receive 0.01% of the aggregate amount of the proceeds of any distribution to be made by the Company to the Shareholders under these Articles; and

15.5.2 subject to the satisfaction of the conditions described below, shall have the right to participate fully in future distributions on the same basis as holders of OP shares. To the extent that the REIT's funds from operations (excluding specified items) per share is greater than \$0.19 US dollars for the quarter ending immediately after the first anniversary of the completion of the REIT's initial public offering, all of such Class B OP shares will have the right to participate fully in future distributions. To the extent that the REIT's funds from operations (excluding specified items) per share is less than \$0.17 US dollars for the quarter ending immediately after the first anniversary of the completion of the REIT's initial public offering, such Class B OP shares will continue thereafter to have the right to participate only in nominal future distributions. To the extent that the REIT's funds from operations (excluding specified items) per share is greater than \$0.17 US dollars but less than \$0.19 US dollars for the quarter ending immediately after the first anniversary of the completion of the REIT's initial public offering, a pro-rated amount of such Class B OP shares will have the right to participate fully in future distributions.

15.6 The holders of the Class C OP Shares:

15.6.1 shall have the right to receive 0.01% of the aggregate amount of the proceeds of any distribution to be made by the Company to the Shareholders under these Articles; and

15.6.2 subject to the satisfaction of certain time-based conditions with respect to such Class C OP Shares set forth in any shareholders agreement relating to the Company to which the Shareholders are parties, shall have the right to participate fully in future distributions on the same basis as holders of OP shares.

15.7 All amounts withheld pursuant to the Code or any provisions of any U.S. state or local tax law, payment or distribution to any holder of Unlimited Shares, OP Shares, Class B OP Shares and/or Class C OP Shares shall be treated as amounts paid or distributed to such holder for all purposes under these Articles.

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by a liquidator (or liquidators) appointed by the Shareholders at an extraordinary Shareholders' Meeting. Any net proceeds of liquidation shall be paid to holders of the Unlimited Shares, OP Shares, Class B OP Shares (to the extent holders of Class B OP Shares are entitled to full distributions pursuant to Article 15.5) and/or Class C OP Shares (to the extent holders of Class C OP Shares are entitled to full distributions pursuant to Article 15.6) in the proportion of their respective holdings on the basis that the Unlimited Shares, OP Shares, Class B OP Shares and/or Class C OP Shares shall rank *pari passu*.

17. Redemption rights.

17.1 On or after the date that is 180 days following the issuance of a holder's OP shares, each holder of OP Shares (other than OP Shares held by the REIT or its Controlled Subsidiaries) shall have the right (subject to the terms and conditions set forth herein and in any other such agreement between the Company and such holder of OP Shares, as applicable) to request that the Manager cause the Company to purchase all or a portion of its OP Shares (including any LTIP Units that are eligible to be converted into OP Shares) held by such Shareholder (such OP Shares being hereafter referred to as "Tendered Shares") in exchange for an amount of cash equal to the product of (i) the value of the REIT's common stock, par value \$0.01 per share ("REIT Shares"), which shall be determined as the average of the daily market price of a REIT Share for the ten consecutive trading days immediately preceding the date of receipt by the Company of such Shareholder's redemption request which shall follow the terms and conditions set forth in Article 17.10 below (the "Redemption Request") and (ii) the number of Tendered Shares (a "Redemption"). The Tendering Shareholder (as defined below) shall have no right, with respect to any OP Shares so redeemed, to receive any distributions paid on or after the specified redemption date ("Redemption Date") in the Redemption Request. Any Redemption shall be exercised pursuant

to a Redemption Request delivered to the Company by the Shareholder who is exercising the right (the "Tendering Shareholder").

17.2 Notwithstanding Article 17.1 above, if a Shareholder has delivered to the Company a Redemption Request then the Manager may, in its sole and absolute discretion, elect to assume and satisfy the Company's Redemption obligation and acquire some or all of the Tendered Shares from the Tendering Shareholder in exchange for REIT Shares on a one-for-one basis (as of the Redemption Date) and, if the Manager so elects, the Tendering Shareholder shall sell the Tendered Shares to the REIT in exchange for REIT Shares. In such event, the Tendering Shareholder shall have no right to cause the Company to redeem such Tendered Shares. The Manager shall give such Tendering Shareholder written notice of its election on or before the close of business on the fifth business day after its receipt of the Redemption Request.

17.3 The Tendering Shareholder shall be deemed the owner of such REIT Shares for all purposes, including without limitation, rights to vote or consent, and receive dividends, as of the Redemption Date. In addition, the REIT Shares for which the OP Shares might be exchanged shall also bear such restrictive legends that the Manager determines are appropriate to mark transfer, ownership or other restrictions and limitations applicable to the REIT Shares.

17.4 Each Shareholder covenants and agrees with the Manager that all Tendered Shares shall be delivered to the Manager free and clear of all liens, claims and encumbrances whatsoever and should any such liens, claims and/or encumbrances exist or arise with respect to such Tendered Shares, the REIT shall be under no obligation to acquire the same. Each Shareholder further agrees that, in the event any transfer tax is payable as a result of the transfer of its Tendered Shares to the REIT (or its designee), such Shareholder shall assume and pay such transfer tax.

17.5 A Shareholder (i) shall not be entitled to effect a Redemption for cash or an exchange for REIT Shares to the extent the ownership or right to acquire REIT Shares pursuant to such exchange by such Shareholder on the Redemption Date could cause such Shareholder or any other person or entity to violate the restrictions on ownership and transfer of REIT Shares set forth in the Articles of Amendment and Restatement of the REIT and (ii) shall have no rights under these Articles to acquire REIT Shares which would otherwise be prohibited under the Articles of Amendment and Restatement of the REIT. To the extent any attempted Redemption or exchange for REIT Shares would be in violation of this Article 17, it shall be null and void ab initio and such Shareholder shall not acquire any rights or economic interest in the cash otherwise payable upon such Redemption or the REIT Shares otherwise issuable upon such exchange.

17.6 Unless expressly decided by the Manager, (i) a Redemption may be effected with respect to a particular Shareholder only one time in each fiscal quarter on a date to be specified by the Manager and in accordance with procedures established by the Manager; (ii) a Redemption may not be effected with respect to a particular Shareholder for less than 500 OP Shares or, if the Shareholder holds less than 500 OP Shares, all of the OP Shares held by such Shareholder; (iii) a Redemption may not occur during the period after the Company's record date with respect to a distribution and before the record date established by the REIT for a distribution to its stockholders of some or all of its portion of such distribution; and (iv) each Tendering Shareholder shall continue to own all OP Shares subject to any Redemption or exchange for REIT Shares, and be treated as a Shareholder with respect to such OP Shares for all purposes of these Articles, until such OP Shares are transferred to the REIT and paid for or exchanged on the Redemption Date. Until the Redemption Date, the Tendering Shareholder shall have no rights as a stockholder of the REIT with respect to such Tendering Shareholder's OP Shares. The redemption rights of holders of OP Shares pursuant to Article 17 shall not be exercised if and to the extent that the delivery of REIT Shares upon such exercise would (i) result in any person owning REIT Shares in excess of the REIT's ownership limit, (ii) result in REIT Shares being owned by fewer than 100 persons, (iii) result in the REIT being "closely held" within the meaning of Section 856(h) of the Code or (iv) result in any other violation of the restrictions on ownership and transfer of the REIT Shares set forth in the REIT's charter.

17.7 The assignee of any Shareholder (an "Assignee") may exercise the rights of such Shareholder pursuant to this Article 17 and such Shareholder shall be deemed to have assigned such rights to such Assignee and shall be bound by the exercise of such rights by such Assignee.

17.8 During the period of time that Class B OP Shares are entitled to participate only in nominal distributions paid by the Company in accordance with Article 15.5, such Class B OP Shares may not be redeemed. Notwithstanding the foregoing, Class B OP Shares which grant their holders the right to fully participate in future distributions in accordance with Article 15.5 may be redeemed in the same manner as the OP Shares pursuant to Article 17.

17.9 During the period of time that Class C OP Shares are entitled to participate only in nominal distributions paid by the Company in accordance with Article 15.6, such Class C OP Shares may not be redeemed. Notwithstanding the foregoing, Class C OP Shares which entitle their holders the right to fully participate in future distributions in accordance with Article 15.6 may be redeemed in the same manner as the OP Shares pursuant to Article 17.

17.10 Redemption Requests shall be addressed to the Manager, shall be dated and executed by the Shareholder whose Shares are to be redeemed or an Assignee thereof and shall include the following:

17.10.1 the number of Tendered Shares;

17.10.2 a statement to the effect that the Shareholder or Assignee hereby irrevocably tenders the Tendered Shares in the Company in accordance with the terms of the Articles, and the Redemption rights referred to therein;

17.10.3 a statement to the effect that the Shareholder or Assignee undertakes (i) to surrender such OP Shares and any certificate therefor at the closing of the Redemption and (ii) to furnish to the Manager, prior to the Redemption Date,

such documentation, instruments and information as the Manager may reasonably request in connection with the requirements under the Articles;

17.10.4 a statement directing that a certified check representing the cash amount or the REIT Shares, as applicable, deliverable upon the closing of such Redemption to be delivered to an address which shall be specified by the Shareholder or Assignee within the Redemption Request; and

17.10.5 a statement that the Shareholder or Assignee represents, warrants, certifies and agrees that:

(a) if receiving REIT Shares, the Shareholder or Assignee is not a "U.S. person" (as defined in Rule 902(k) under the Securities Act) and that the undersigned Shareholder or Assignee has its principal address outside the United States and was located outside the United States at the time of the Redemption,

(b) if receiving REIT Shares, the REIT Shares cannot be resold unless registered under the Securities Act and applicable U.S. state securities laws or unless an exemption from registration under the Securities Act is available,

(c) if receiving REIT Shares, during the period beginning on the date of the issuance of the REIT Shares to the Shareholder or Assignee and ending one year after such date, such Shareholder or Assignee agrees (i) to offer, sell, pledge or otherwise transfer the REIT Shares only to a purchaser who certifies that it is not a "U.S. person" (as defined in Rule 902(k) under the Securities Act) and is not acquiring the REIT Shares for the account or benefit of any U.S. person; (ii) to offer, sell, pledge or otherwise transfer the REIT Shares only in accordance with the provisions of Regulation S under the Securities Act, pursuant to an effective registration statement under the Securities Act or pursuant to an available exemption from the registration requirements of the Securities Act and (iii) not to engage in hedging transactions with regards to the REIT Shares unless in compliance with the Securities Act,

(d) the Shareholder or Assignee has, and at the closing of the Redemption will have, good, marketable and unencumbered title to such OP Shares, free and clear of the rights or interests of any other person or entity,

(e) the undersigned Shareholder or Assignee has, and at the closing of the Redemption will have, the full right, power and authority to tender and surrender such OP Shares as provided within the Redemption Request,

(f) the undersigned Shareholder or Assignee has obtained the consent or approval of all persons and entities, if any, having the right to consent to or approve such tender and surrender and

(g) acknowledges that he or she will continue to own such OP Shares until and unless either (1) such OP Shares are acquired by the REIT pursuant to Article 17 of the Articles or (2) such Redemption transaction closes.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

18.3 Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2014.

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Numbers of shares	Subscription price (USD)
Polar Star GP Luxco S.à r.l.	3,525,000 Unlimited Shares	USD 35,250.-
Polar Star LP Luxco S.à r.l.	2,100,000 OP Shares	USD 21,000.-
Total	3,525,000 Unlimited Shares 2,100,000 OP Shares	56,250.-

All these Shares have been wholly subscribed and paid up by contribution in cash as follows:

- Polar Star GP Luxco S.à r.l. has fully paid up its three million five hundred twenty-five thousand (3,525,000) Unlimited Shares for an amount of thirty-five thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 35,250.-).

- Polar Star LP Luxco S.à r.l. has fully paid up its two million one hundred (2,100,000) OP Shares for an amount of twenty-one thousand United States Dollars (USD 21,000.-);

Therefore, the sum of fifty-six thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 56,250.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the general meeting of the shareholders, passed the following resolutions:

1) Are appointed as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years:

- Mr. Farid Badar Sheikh, born on 13 February 1980 in Lahore, Pakistan residing professionally at 1 Berkeley Street, London W1J 8DJ, United Kingdom.

- Ms. Martha Caballero, born on 12 November 1981, in Nuevo Leon, Mexico, residing professionally at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Mr. Fabrice Mas, born on 24 April 1979, in Meaux, France, residing professionally at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Is appointed as general partner of the Company Polar Star GP Luxco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, whose registered office is at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and being in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "General Partner"), which is in turn managed by Polar Star Realty Trust Inc., a company incorporated under the laws of the State of Maryland, whose registered office is at One World Financial Center, Suite 2200, New York, New York 10281, United States of America and with registration number D15627458, whose permanent legal representative is Mr. Rickard Per Olander, born on 25 September 1970 in Falkenberg, Sweden, residing professionally at One World Financial Center, Suite 2200, New York, New York 10281, United States of America;

3) The Company shall have its registered office at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Declaration

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

ONT COMPARU:

Polar Star GP Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social situé au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 novembre 2014;

Polar Star LP Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social situé au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Sara Lecomte, employée privée résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 novembre 2014;

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être déposées avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Polar Star Operating Partnership S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social (le "Siège Social") de la Société est établi dans le village de Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 à tout autre endroit dans la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par le Gérant Commandité (tel que défini à l'Article 8.1);

2.2.2 à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (dans la même commune ou non) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément aux présents Statuts et les lois de temps à autres du Grand-Duché de Luxembourg y compris la Loi 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou de nature sociale de façon à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Commandité.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 de détenir des actions dans d'autres sociétés dont le but commercial est la mise en oeuvre d'une stratégie d'affaires par le biais de ses succursales, des sociétés liées ou des participations afin de contribuer à leur valeur à long terme;

3.2 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient à un moment donné directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, debenture, debenture stock, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et d'acquérir, vendre, voter, échanger ou disposer de ces instruments;

3.3 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.4 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Commandité considère comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Commandité considère comme appropriée, y compris par des affiliés du Gérant Commandité et/ou via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) de debenture et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société, sous réserve des dispositions ci-dessous;

3.7 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute entité dans laquelle l'Entité Holding a une participation directe ou indirecte et toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise), que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présent ou futur) tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.7 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.8 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.9 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Commandité considère appropriée, y compris pour des parts sociales, debenture ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de

toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers de trustees, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Commandité, connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

3.12 la Société peut prêter ou contribuer des fonds ou autres actifs à ses filiales ou autres personnes dans lesquelles elle détient un investissement de capitaux, et de telles personnes peuvent emprunter des fonds à la Société, aux conditions établies à la seule et absolue discrétion du Gérant Commandité. L'autorité qui précède ne peut créer aucun droit ou bénéfice en faveur de toute filiale ou de toute autre personne;

3.13 la Société peut transférer des actifs à des joint-venture, sociétés à responsabilité limitée (limited liability companies), partnerships, entreprises, business trust ou autres entités commerciales dans lesquelles elle est ou devient un participant aux termes et sous réserves de conditions conformes à ces Statuts et la loi applicable tel que le Gérant Commandité, en sa seule et exclusive discrétion, considère comme approprié;

3.14 le Gérant Commandité est expressément autorisé à conclure, au nom et pour le compte de la Société, tout contrat de gestion ou de services avec des sociétés affiliées de la Société ou du Gérant Commandité, aux conditions que le Gérant Commandité, considère, à sa seule et exclusive discrétion, comme appropriées;

3.15 nonobstant toute disposition contraire dans ces Statuts, le Gérant Commandité peut empêcher la Société de prendre, ou l'obliger à s'abstenir de prendre toute mesure qui, dans l'opinion du Gérant Commandité, en sa discrétion exclusive et absolue, (i) pourrait nuire à la capacité de Polar Star Realty Trust Inc., une société du Maryland (le "REIT"), de continuer d'être qualifié en tant que real estate investment trust, (ii) pourrait causer au REIT d'être soumis à des impôts supplémentaires en vertu du Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié (le "Code"), y compris la section 857 du Code ou la section 4981 du Code ou toute autre disposition relative ou successive du Code, (iii) pourrait causer que la Société soit considérée comme un "partnership coté en bourse" (publicly traded partnership) en vertu de la section 7704 du Code, ou (iv) pourrait enfreindre toute loi ou régulation de toute entité ou agence gouvernementale ayant juridiction sur le REIT, ses titres ou la Société;

3.16 sans limiter la possibilité du droit du REIT en sa seule discrétion de cesser de qualifier en tant que REIT, les Actionnaires reconnaissent que le statut de Polar Star Realty Trust Inc. en tant que REIT, assure le bénéfice de tous les Actionnaires et non seulement du Gérant Commandité ou de ses affiliés. Dans le cadre de ce qui précède, la Société a tous les pouvoirs et autorité pour conclure, entreprendre et mettre en oeuvre des contrats de tout type, d'emprunter et de prêter des fonds et d'émettre et de garantir la preuve de l'endettement, qu'il soit ou non sécurisé par une hypothèque, deed of trust, nantissement ou autre lien et, directement ou indirectement, d'acquérir toutes Propriétés additionnelles nécessaires, utiles ou désirables dans le cadre de son activité conformément à la Loi Luxembourgeoise.

3.17 Le Gérant Commandité, pour le compte de la Société, devra employer les meilleurs efforts pour éviter de prendre toute mesure qui pourrait engendrer que la Société soit considérée comme une "publicly traded partnership" en vertu de et tel qu'un tel terme est défini dans la section 7704(b) du Code; sous réserve que le présent Article 3.17 ne serve pas de base pour limiter ou restreindre de toute manière l'exercice d'un droit de Rachat, sauf et uniquement dans la mesure ou il y aurait un risque substantiel que la Société soit considérée comme une "publicly traded partnership" et, de ce fait, soit imposable comme une société.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante-six mille deux cent cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 56.250,-) représenté par:

5.1.1 trois millions cinq cent vingt-cinq mille (3.525.000) action de commandité (l'"Action de Commandité"), détenue par l'actionnaire commandité;

5.1.2 deux million cent mille (2.100.000) actions ordinaires (les "Actions OP") détenues par les actionnaires commanditaires qui sont rachetables conformément à l'Article 17; et

5.1.3 actions ordinaires de catégorie B (les "Actions OP de Catégorie B") qui peuvent être émises de temps en temps conformément aux présents Statuts détenues par les actionnaires commanditaires; et

5.1.4 actions ordinaires de catégorie C (les "Actions OP de Catégorie C") et ensemble avec les Actions OP et les Actions OP de Catégorie B, les "Actions de Commanditaire") qui peuvent être émises de temps en temps conformément aux présents Statuts détenues par les actionnaires commanditaires,

ayant une valeur nominale d'un centime de Dollars des Etats-Unis (0,01 USD) chacune.

Les "Filiales Contrôlées" désignent Polar Star GP Luxco S.à r.l. et toutes autres filiale détenues entièrement par REIT.

Les "Actions" désignent les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire et le terme "Action" est interprété en conséquence;

Les "Actionnaires" désignent les détenteurs des Actions au moment concerné et le terme "Actionnaire" est interprété en conséquence;

L' "Actionnaire Commandité" désigne le détenteur d'Action de Commandité au moment concerné;

Les "Actionnaires Commanditaires" désignent les détenteurs des Actions de Commanditaire au moment concerné et le terme "Actionnaire Commanditaire" est interprété en conséquence;

5.2

5.2.1 Le capital autorisé, mais non émis et non souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") est d'un milliard de Dollars des États-Unis (USD 1.000.000.000,-).

5.2.2 Le Gérant Commandité est autorisé à émettre: (i) un maximum de cent (100) Actions de Commandité, avec (ii) des Actions OP, des Actions OP de Catégorie B, des Actions OP de Catégorie C et une ou plusieurs catégories ou séries d'actions préférentielles (les "Actions Préférentielles" et ensemble avec les Actions OP, les Actions OP de Catégorie B, les Actions OP de Catégorie C et les Actions Préférentielles émises dans le cadre de cette Article 5.2, les "Actions Emises par le Gérant Commandité") dans la limite du Capital Autorisé de temps en temps sous réserve de ce qui suit:

(a) l'autorisation ci-dessus expirera cinq ans après la constitution de la Société à condition qu'une nouvelle période ou des nouvelles périodes d'autorisation après la période peut/peuvent être approuvée(s) par les Résolutions des Actionnaires dans la mesure permise par la Loi de 1915;

(b) le Gérant Commandité peut limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des Actionnaires pour les Actions Emises par le Gérant Commandité et le Gérant Commandité peut émettre des Actions Emises par le Gérant Commandité à des personnes et au prix, avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou par apport en numéraire ou par incorporation de créances ou incorporation de réserves ou de toute autre manière que le Gérant Commandité déterminera, sous réserve de la Loi 1915;

(c) le Gérant Commandité peut, avant l'émission de toute catégorie d'Actions Préférentielles, spécifier par résolution les préférences, conversion et autres droits, droits de vote, restrictions, limitations quant aux dividendes et autres distributions, qualifications et conditions du rachat de chaque catégorie ou série d'Actions Préférentielles.

5.2.3 Le Gérant Commandité peut à tout moment émettre des Actions OP qui sont considérées comme des unités du régime d'intéressement à long terme (long term interest participation unit) (les "Unités LTIP") pour toute contrepartie ou buts que le Gérant Commandité détermine comme appropriée, et d'admettre de telles personnes ou entités comme Actionnaires. La Société doit, pour des raisons de conversion, distribution et autre, à tout moment conserver un ratio d'un-a-un entre les Unités LTIP et les Actions OP qui ne sont pas désignées comme des Unités LTIP. Les Unités LTIP auront un rang pari passu avec les Actions OP qui ne sont pas désignées comme des Unités LTIP en ce qui concerne le paiement de distributions régulières et distributions spéciales périodiques ou autres distributions, sous réserve que ces Unités LTIP ne donnent pas droit à des distributions de liquidation équivalentes aux Actions OP qui ne sont pas désignées comme des Unités LTIP, jusqu'à ce que le solde du Compte Courant associé à chaque Unité LTIP soit économiquement équivalent au solde du Compte Courant associés aux Actions OP du Gérant Commandité (sur une base par Action/Unité LTIP). Le Gérant Commandité peut avant l'émission de toute Unité LTIP spécifier par résolution, les droits, pouvoirs de vote, restrictions, limitations quant aux dividendes et autres distributions, qualifications et conditions au rachat pour de telles Unités LTIP. Sauf disposition contraire ci-dessus ou dans une telle résolution, les Unités LTIP sont considérées comme des Actions OP qui ne sont pas désignées comme des Unités LTIP, avec tous les droits, privilèges et obligations y afférents.

5.2.4 Toute Unité LTIP à émettre en vertu de ces Statuts est destinée à être qualifiée d'"intérêt" ("profits interests") en vertu du internal revenue service ("IRS") Revenue Procedures 93-27 et 2001-43, et les articles de ces Statuts relatifs à de tels intérêts seront interprétés et appliqués conformément à celui-ci. De plus, après la publication des Règlements finaux dans le Registre Fédéral (Regulations in the Federal Register) (ou autre déclaration officielle), ces Statuts pourront être modifiés, dans la mesure nécessaire, afin de prévoir: (i) le choix d'un safe harbor en vertu de la section 1.83-3(1) du Règlement (ou toute autre disposition similaire) en vertu de laquelle la juste valeur de marché de toute Unité LTIP qui est transférée dans le cadre de la prestation de services est traitée comme étant égale à la valeur de liquidation d'un tel bénéficiaire dans la Société, (ii) un accord par la Société de se conformer avec toutes les exigences établies dans de tels règlements et Notice 2005-43 (ou toute autre recommandation prévue par le IRS relatif à un tel choix) en ce qui concerne toutes les Unités LTIP transférées dans le cadre de la prestation de services lorsque le choix reste effectif, (iii) la répartition des éléments de revenu, gains, déductions et pertes requis par les Règlements finaux similaires aux Sections 1.704-1(b) (4)(xii)(b) et (c) des Règlements Proposés et (iv) toutes autres modifications y relatives.

5.2.5 Le Gérant Commandité est autorisé à:

(a) faire toutes les choses nécessaires ou souhaitables pour modifier cet Article 5 afin de refléter et enregistrer tout changement de capital social fait par application de l'Article 5.2.2;

(b) prendre ou autoriser toutes mesures nécessaires ou souhaitables pour l'exécution et/ou la publication des modifications conformément à la Loi Luxembourgeoise;

(c) déléguer à quiconque les fonctions d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour des Actions Emises par le Gérant Commandité et d'acter toutes émission d'Actions Emises par le Gérant Commandité devant un notaire;

(d) sans le consentement, approbation ou renonciation des détenteurs d'Actions OP, émettre des Actions OP supplémentaires, y compris des Unités LTIP, des Actions OP de Catégorie B, des Actions OP de Catégorie C et des Actions Préférentielles pour toute contrepartie, y compris, pour moins que la juste valeur de marché si le Gérant Commandité considère de bonne foi qu'une telle émission est dans l'intérêt de la Société et des Actionnaires. En aucun cas des actions de la Société ne pourront être émises en dessous de leur valeur nominale.

5.3 Les actions sont nominatives.

5.4 Détention indirecte d'Actions

5.4.1 Lorsque les Actions sont inscrites dans le registre des Actionnaires pour le compte d'un ou plusieurs personnes (les "Détenteurs Indirects") au nom d'un système de règlement des opérations sur titres (securities settlement system) ou d'un opérateur d'un tel système ou au nom d'un dépositaire professionnel de titres ou tout autre dépositaire (de tels systèmes, professionnels ou autres dépositaires étant dénommés ci-après les "Dépositaires" et chacun un "Dépositaire") ou une sous-dépositaire désignée par un ou plusieurs Dépositaires, la Société - sous réserve d'avoir reçu un certificat en bonne et due forme du Dépositaire avec lequel les Actions sont tenus sur un compte titre - peut permettre aux Détenteurs Indirects d'exercer leurs droits attachés à ces Actions, y compris l'admission et le vote aux Assemblées Générales des Actionnaires (tel que défini à l'Article 8.2 ci-dessous), et devra considérer ces personnes comme des Actionnaires pour les besoins de l'Article 13 des présents Statuts. Le Gérant Commandité peut déterminer les exigences formelles avec lesquelles un tel certificat doit se conformer, cependant les certificats (s'il y en a) représentant les Actions OP, y compris les Unités LTIP, les Actions OP de Catégorie B et les Actions OP de Catégorie C devront porter une légende reprenant substantiellement le libellé suivant:

LES TITRES REPRÉSENTÉS PAR CE CERTIFICAT N'ONT PAS ÉTÉ ENREGISTRÉS SOUS LE SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ (LE "SECURITIES ACT"), OU SOUS TOUTE AUTRE LOI SUR LES TITRES DES ETATS-UNIS, ET NE PEUVENT PAS ÊTRE CÉDÉS OU TRANSFÉRÉS EN ABSENCE D'UNE DÉCLARATION D'ENREGISTREMENT SOUS LE SECURITIES ACT OU UNE AUTRE LOI ÉTATIQUE SUR LES TITRES OU UN EXEMPTION D'UNE TELLE LOI. LES OPÉRATIONS DE COUVERTURE CONCERNANT LES TITRES NE PEUVENT PAS ÊTRE EXERCÉES À MOINS QU'ELLES SOIENT CONFORMES AU SECURITIES ACT.

5.4.2 Nonobstant ce qui précède, la Société peut procéder aux paiements, par voie de dividendes ou autrement, en numéraire, d'actions ou d'autres biens seulement dans les mains du Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit dans le registre des Actionnaires de la Société ou conformément à leurs instructions, et ce paiement libérera la Société de toutes obligations d'un tel paiement.

5.5 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions relatives à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le Gérant Commandité, sous réserve de la Loi 1915 et des présents Statuts.

5.6 La Société peut sans limitation accepter des apports en numéraires ou apport d'autre nature sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie des apports et peut attribuer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions sur l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le Gérant Commandité sous réserve de la Loi 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas nécessairement, attribuer tout montant apporté à un apporteur.

5.7 Toutes les Actions ont des droits égaux sauf dispositions contraires des présents Statuts.

5.8 Sans porter préjudice à l'article 5.2, le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée selon la manière requise pour modifier les Statuts et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

5.9 La Société peut acquérir ses Actions ou réduire le capital social souscrit et/ou son Capital Autorisé sous réserve de ce qui est prévu par la Loi de 1915.

5.10 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas entièrement libérées lors de leur émission, alors le paiement du solde du devra être réalisé au moment et aux conditions que le Gérant Commandité pourra déterminer étant entendu que lesdites Actions seront traitées de façon égale.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire pour l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de actions.

7.1 Selon cet Article 7 les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915, étant entendu que toute cession d'Actions de Commandité devra être conforme à l'Article 7.2.

7.2 Toute cession d'Actions de Commandité est soumise à l'adoption d'une Résolutions des Actionnaires:

7.2.1 approuvant la cession;

7.2.2 modifiant l'Article 8.1 afin de refléter le remplacement du Gérant Commandité en tant que cédant des Actions de Commandité par le cessionnaire; et

7.2.3 conformément à l'Article 13.17.

7.3 Les transferts des Actions OP requièrent le consentement écrit préalable du Gérant Commandité, excepté en cas de décès ou d'incapacité de l'Actionnaire Commanditaire dont les Actions OP doivent être transférées.

7.4 Sans restreindre la portée générale de l'Article 7.3, le Gérant Commandité ne consentira pas à tout transfert d'Actions OP; si selon l'opinion du Gérant Commandité:

7.4.1 ce transfert peut entraîner une violation de toute loi ou réglementation, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ou si en conséquence de ce transfert la Société peut devenir sujette au droit fiscal autre que celui du Grand Duché de Luxembourg, ou avoir pour conséquences néfastes pour les autres détenteurs d'une proportion majoritaire des Actions OP, ou

7.4.2 ce transfert n'est pas réalisé conformément aux dispositions de Regulation S selon le U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act"), en vertu d'un état d'enregistrement effectif selon le Securities Act ou en vertu d'une dérogation valable des exigences d'enregistrement du Securities Act.

7.5 Durant la période commençant à la date initiale de l'émission des Actions OP, des Actions OP de Catégorie B et des Actions OP de Classe C et terminant un (1) an après cette date, chaque détenteur d'Actions OP, d'Actions OP de Catégorie B et/ou d'Action OP de Catégorie C devra (i) offrir, vendre, nantir ou autrement transférer des Actions OP, des Actions OP de Catégorie B ou des Actions OP de Catégorie C uniquement à un acheteur qui certifie qu'il n'est pas une "personne U.S." (tel que défini dans la Rule 902(k) du Securities Act) et qu'il n'acquiert pas les Actions OP, les Actions OP de Catégorie B et/ou les Actions OP de Catégorie C pour le compte ou au profit de toute personne U.S.; (ii) offrir, vendre, nantir ou autre transfert des Actions OP, des Actions OP de Catégorie B et des Actions OP de Catégorie C uniquement conformément aux dispositions du Regulation S du Securities Act, en vertu d'une déclaration d'enregistrement effectif selon le Securities Act ou en vertu d'une dérogation valable des exigences d'enregistrement du Securities Act et (iii) ne pas engager dans des transactions de couverture concernant les Actions OP, les Actions OP de Catégorie B et les Actions OP de Catégorie C sauf si c'est conforme avec le Securities Act.

7.6 Dans aucun cas tout transfert ou cession d'Actions par tout Actionnaire (incluant tout Rachat, toute acquisition d'Actions par le Gérant Commandité ou toute autre acquisition d'Actions par la Société) ne peut être réalisé (i) dans le cas où ce transfert pourrait impliquer que le REIT ou toute filiale de la Société qui choisit d'être considéré comme un REIT, de cesser d'être conforme aux exigences du REIT; (ii) sauf avec le consentement du Gérant Commandité, si ce transfert, selon l'opinion du Gérant Commandité, pourrait créer un risque significatif que la Société pourrait cesser pour les besoins des impôts sur le revenu du gouvernement fédéral; (iii) si un tel transfert aurait comme conséquence que la Société cesse d'être classée comme un partnership pour les besoins impôts sur le revenu du gouvernement fédéral (sauf en cas de conséquence de Rachat ou de l'acquisition d'Actions par les Gérant Commandité de toutes les actions détenues par tous les Actionnaires Commanditaires); (iv) sauf avec le consentement du Gérant Commandité, si un tel transfert nuirait, dans l'opinion du Gérant Commandité, à la capacité du REIT ou d'une filiale de la Société ayant choisit d'être traitée comme un REIT de continuer à être considéré comme un REIT ou qui soumettrait le REIT ou une de ses filiale à des impôts sur le revenu ou d'accise en vertu du Code; (v) sauf avec le consentement du Gérant Commandité, si un tel transfert serait effectuée par le biais d'un "marché de titres établi" ou un "marché secondaire (ou l'équivalent substantielle de celui-ci)" au sens de l'article 7704 du Code; et (vi) sauf avec le consentement du Gérant Commandité, si un tel transfert devait amener la Société à être traitée comme une société cotée en bourse au sens de l'article 469 (k) (2) ou 7704 (b) du Code ou à l'empêcher de se qualifier pour un Safe Harbor en tant que société cotée en bourse (sous réserve que l'article (vi) ne peut être la base pour limiter ou restreindre l'exercice d'un droit de Rachat sauf, et uniquement dans la mesure où, dans l'absence d'une telle limitation ou restriction, il ya un risque important pour la Société d'être considérée comme une "société cotée en bourse" et, par conséquent, d'être imposable comme une telle société).

8. Le gérant commandité.

8.1 La Société sera gérée par Polar Star GP Luxco S.à r.l., en sa qualité d'unique Actionnaire Commandité (le "Gérant Commandité").

8.2 Le Gérant Commandité a le pouvoir entier, exclusif et complet ainsi que la discrétion de la gestion et du contrôle de la Société, d'entreprendre toute action nécessaire ou utile pour réaliser l'un des objets de la Société, à l'exception des matières réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires (l'"Assemblée Générale des Actionnaires").

8.3 Un Gérant Commandité peut être révoqué à tout moment et pour toute raison légitime uniquement par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée de la même manière que celle prévue par la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts pour la modification des Statuts. Si suite à la révocation de Gérant Commandité de ses fonctions, il n'y a aucun autre Gérant Commandité, le Gérant Commandité doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant Commandité qui doit être un Actionnaire Commandité par le biais d'une Résolution des Actionnaires adoptée en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts. Le Gérant Commandité à révoquer n'aura aucun droit de véto en sa qualité d'Actionnaire Commandité en lien avec sa révocation et/ou remplacement. La révocation d'un Gérant Commandité ne mettra pas la fin à Société.

8.4 En cas de décès, incapacité juridique ou inaptitude du Gérant Commandité, il ne sera pas mis fin à la Société et le Conseil de Surveillance peut nommer un administrateur, qui peut mais ne doit pas être un Actionnaire, qui adoptera les mesures urgentes et les mesures relatives à l'administration ordinaire jusqu'à ce qu'une Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue. Tout administrateur peut convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux Statuts dans les quinze (15) jours suivant sa nomination. Tout administrateur sera responsable uniquement pour l'accomplissement de son mandat.

8.5 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité sera affecté ou invalidé par le fait que l'un des executive officers ou les gérants du REIT a un intérêt dans, ou est un associé, manager, directeur, officer, ou salarié d'une autre société ou entité avec laquelle la Société contractera ou fera autrement des affaires. Ces directeurs ou officers ne devront pas en raison d'une telle affiliation avec une telle autre société ou entité être empêché de considérer et de voter ou d'agir sur des affaires concernant de tel contrat ou d'autres affaires.

8.6 Le Gérant Commandité dans sa seule et unique discrétion, peut proposer et adopter pour le compte de la Société, des régimes sociaux des employés subventionnés par la Société pour les besoins des salariés du Gérant Commandité, la Société ou l'un de ses affiliés dans le cadre des services exécutés, directement ou indirectement, pour le bénéfice de la Société ou l'une de ses affiliés.

9. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée et représentée envers les tiers par:

9.1 le Gérant Commandité, agissant par le biais de la signature de tous représentants légaux;

9.2 la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'article 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir lui a été délégué.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 La gestion journalière des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société concernant celles-ci pourront être délégués par le Gérant Commandité à un ou plusieurs agents (chacun un "Délégué à la Gestion Journalière"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Le Délégué à la Gestion Journalière peut ne pas être un Associé.

10.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, devoirs et rémunérations du Délégué à la Gestion Journalière seront déterminés par le Gérant Commandité sauf concernant le(s) premier(s) Délégué(s) à la Gestion Journalière, qui peuvent, mais ne doivent pas, être nommés et dont les pouvoirs, devoirs et rémunérations fixés par une Assemblée Générale des Actionnaires.

10.4 Le Gérant Commandité pourra déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc ou retirer tout mandat et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités d'un mandataire ainsi que sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne pourra être délégué par le Gérant Commandité à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable avec la Société de tous les passifs de la Société dans la mesure requise par la Loi Luxembourgeoise, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société d'une quelconque manière ou qualité autre que leur qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les assemblées générales de la Société et ne seront redevables de payer à la Société que la valeur nominale et toute prime d'émission payées sur les Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure non encore payée) et tout autre engagements d'investissement qui ont été faits par un tel Actionnaire de la Société.

12. Conseil de surveillance.

12.1 Les affaires de la Société et sa situation financière, y compris ses bilans et comptes sont supervisés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres, qui peuvent ne pas être des Actionnaires (le "Conseil de Surveillance").

12.2 Pour accomplir ses tâches de surveillance, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes tel que prévu à l'article 62 de la Loi 1915.

12.3 Les membres du Conseil de Surveillance (les "Membres du Conseil de Surveillance" et chacun un "Membre du Conseil de Surveillance") ne devront jamais participer ou interférer dans la gestion de la Société mais devront uniquement conseiller le Gérant Commandité sur les matières que le Gérant Commandité détermine.

12.4 Les Membres du Conseil de Surveillance ne pourront pas recevoir de rémunération en lien avec leurs fonctions au sein du Conseil de Surveillance mais auront droit au remboursement de toutes dépenses liées à leurs fonctions.

12.5 Les Membres du Conseil de Surveillance sont élus par une Résolution des Actionnaires pour une période n'excédant pas six ans. Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans terme spécifique, il est réputé avoir été nommé pour 6 ans à compter de sa nomination. Les membres du Conseil de Surveillance sont éligibles à une réélection

et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une Résolution des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

12.6 Dans le cas où le nombre total de Membres du Conseil de Surveillance est inférieur à trois, alors le Gérant Commandité devra immédiatement convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires afin de remédier à cette vacance.

12.7 Les réunions du Conseil de Surveillance (les "Réunions du Conseil de Surveillance") peuvent être convoquées par tout Membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance devra nommer un Membre du Conseil de Surveillance comme président.

12.8 Les convocations de toute Réunion du Conseil de Surveillance seront donnés à tous les membres par lettre, fax ou e-mail cinq jours avant la tenue d'une telle réunion, sauf en cas d'urgence et dans un tel cas la nature de l'urgence sera expliquée dans la convocation ou autrement déterminé par le Gérant Commandité. La convocation mentionnera la date et le lieu d'une telle réunion et contiendra l'ordre du jour.

12.9 Les Membres du Conseil de Surveillance peuvent débattre valablement et prendre les décisions lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance sans respecter toute ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Membres du Conseil de Surveillance ont renoncé aux exigences et formalités de convocation concernés soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil de Surveillance concernée, en personne ou par un mandataire autorisé.

12.10 Un Membre du Conseil de Surveillance peut nommer un autre Membre du Conseil de Surveillance (mais pas une autre personne) pour le représenter (le "Mandataire du Membre du Conseil de Surveillance") à la Réunion du Conseil de Surveillance pour assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à cette Réunion du Conseil de Surveillance. Un Membre du Conseil de Surveillance peut valablement agir pour représenter un ou plusieurs autres Membres du Conseil de Surveillance étant entendu (sans préjudice des exigences de quorum) qu'au moins deux Membres du Conseil de Surveillance soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Surveillance tenue physiquement ou participent en personne à une Réunion du Conseil de Surveillance tenue en vertu de l'article 12.12. En cas d'égalité des votes, le président aura un second vote ou un vote prépondérant.

12.11 Le Conseil de Surveillance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins la moitié des Membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Surveillance sont adoptées à la majorité simple des Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés.

12.12 Un Membre du Conseil de Surveillance ou son Mandataire du Membre du Conseil de Surveillance peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Surveillance par le biais d'équipement de vidéo conférence ou de moyens de télécommunication permettant l'identification de chacun des Membres du Conseil de Surveillance. Ces moyens devront avoir des caractéristiques techniques assurant une participation effective à la réunion permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant la participation effective de telles personnes à la réunion. Une personne participant de cette façon est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et aura le droit de voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, tous les sujets examinés par le Conseil de Surveillance de cette façon seront, pour les besoins des Statuts, réputés avoir été effectivement et valablement examinés à la Réunion du Conseil de Surveillance, nonobstant que le nombre des Membres du Conseil de Surveillance (ou leurs mandataires) physiquement présents au même endroit soit inférieur au nombre nécessaire pour constituer un quorum. Une Réunion du Conseil de Surveillance tenue dans ces conditions est réputée avoir été tenue au Siège Social de la Société.

12.13 Une résolution écrite signée par tous les Membres du Conseil de Surveillance (ou concernant tout Membre du Conseil de Surveillance, le Mandataire du Membre du Conseil de Surveillance) est aussi valable et effective que si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents de la même forme chacun signé par ou au nom d'un ou plusieurs Membres du Conseil de Surveillance concernés.

12.14 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance sont signés par et les extraits des procès-verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance peuvent être certifiés par tout Membre du Conseil de Surveillance présent à la Réunion.

13. Résolutions des actionnaires.

13.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs qui lui sont dévolus par ces Statuts ou la Loi Luxembourgeoise, et n'aura aucun pouvoir réservé au Gérant Commandité par la Loi Luxembourgeoise. Comme prévu par l'Article 111 de la Loi 1915, l'Assemblée Générale des Actionnaires pourra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Articles uniquement avec l'accord du Gérant Commandité (sous réserve de ce qui est prévu à l'article 8.2).

13.2 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.3 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi 1915 et les Articles 13.1, 13.4, 13.5, 13.15, 13.16, 15.77, les Résolutions des Actionnaires ne sont valables que si elles sont adoptées par une majorité des voix exprimées, quel que soit le nombre d'Actions représentées.

13.4 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Actionnaires.

13.5

13.5.1 Une Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions est représentée et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte de ces modifications relatif à l'objet social ou la forme de la Société.

13.5.2 Si la première des conditions de l'Article 13.5.1 n'est pas satisfaite, une seconde assemblée peut être convoquée comme décrit dans les Statuts ou la Loi de 1915. La convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée générale délibère valablement sans tenir compte de la proportion d'Actions représentées.

13.5.3 Aux deux assemblées générales, les résolutions afin d'être adoptées devront être adoptées par au minimum deux tiers des votes exprimés. Les votes exprimés ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions à l'égard de l'Actionnaire qui n'a pas pris part au vote ou qui s'est abstenu ou a émis un vote blanc ou invalide.

13.6 Une Assemblée Générale des Actionnaires peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à toute ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Actionnaires ont renoncé aux dites exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires concernée en personne ou par le biais d'un représentant autorisé.

13.7 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale d'Actionnaires par la nomination par écrit (par fax, e-mail ou tout autre moyen similaire) d'un mandataire, qui peut ne pas être Actionnaire.

13.8 Chaque Actionnaire peut voter par le biais de formulaires de votes comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent utiliser les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, et pour chaque proposition trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, ou contre ou encore de s'abstenir de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne contiennent pas les mentions en faveur de, contre la résolution ou abstention seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours calendaires avant l'Assemblée Générale des Actionnaires pour lesquels ils sont émis et qui sont conformes aux exigences mentionnées sur la convocation.

13.9 Les Actionnaires sont autorisés à participer aux Assemblées Générales des Actionnaires par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective aux assemblées pendant lesquelles les délibérations doivent être continues sans interruption.

13.10 Le Gérant Commandité a les pouvoirs et obligations d'ajourner une Assemblée Générale des Actionnaires comme prévu par la Loi de 1915.

13.11 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société est tenue le dernier jeudi du mois de mars de chaque année si cela est un jour ouvrable ou autrement le jour ouvrable suivant à 10h00 dans la ville de Munsbach.

13.12 Le Gérant Commandité, le Conseil de Surveillance et le commissaire aux comptes peuvent convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Ils seront obligés de la convoquer pour qu'elle soit tenue dans le mois si des Actionnaires représentant un dixième du capital social le demandent par écrit en indiquant l'ordre du jour.

13.13 Les convocations de chaque Assemblée Générale des Actionnaires devront comporter un ordre du jour et faire l'objet d'une annonce publiée deux fois à au moins un intervalle de huit (8) jours et huit (8) jours avant l'assemblée générale dans le Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations devront être envoyées par courrier huit jours avant l'assemblée générale aux Actionnaires ayant des actions nominatives, mais il n'est pas requis de prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque les Actions sont nominatives, les convocations peuvent seulement être faites par lettres recommandées.

13.14 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent ensemble au minimum dix pour cent du capital social souscrit peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour. Une telle demande devra être envoyée au Siège Social par lettre recommandée, cinq jours au moins avant l'Assemblée Générale des Actionnaires.

13.15 La Société peut, sur décision des actionnaires adoptée par au moins les deux tiers des voix exprimées à l'Assemblée Générale des Actionnaires à laquelle les Actionnaires représentant au moins la majorité des Actions émises et en circulation étaient présentes ou représentées, mettre en oeuvre une transaction comme une fusion ou la vente de la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs impliquant la Société.

13.16 Les Actionnaires peuvent, sur décision adoptée par au moins les deux tiers des votes exprimés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires à laquelle les Actionnaires représentant au moins la majorité des Actions émises et en circulation étaient présentes ou représentées, modifier ces Statuts à tout égard (sauf pour ce qui concerne la nationalité du Gérant Commandité, ce qui nécessiterait l'approbation unanime des Actionnaires).

13.17 Le Gérant Commandité ne doit pas être en mesure de (i) volontairement transférer les participations détenues par lui dans la Société et le Gérant Commandité ne pourra se retirer en tant que gérant unique de la Société ou de transférer les Actions de Commandité de la Société (à l'exception d'une filiale dont elle aurait la propriété exclusive), sauf si une telle transaction dans laquelle un tel retrait ou transfert survient et il en résulterait que les porteurs d'Actions

OP reçoivent ou aient le droit de recevoir un montant en numéraire, des titres ou d'autres biens de valeur égale au montant qu'ils auraient reçus s'ils avaient exercé leurs droits de rachat immédiatement avant une telle transaction.

14. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates incluses).

15. Distribution sur actions.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé conformément à la Loi Luxembourgeoise, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent du capital social émis de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise, des présents Statuts et des droits de tous les détenteurs d'Actions Préférentielles qui pourront être créées par la Société de temps à autre, les Actionnaires peuvent, par le biais de Résolutions des Actionnaires verser des dividendes aux détenteurs d'Actions de Commandité, d'Actions OP, d'Actions OP de Catégorie B (sous réserve des dispositions de l'article 15.5) et d'Actions OP de Catégorie C (sous réserve des dispositions de l'article 15.6) sur une base équivalente au prorata sur base du nombre équivalent d'Actions de Commandité, d'Actions OP, d'Actions OP de Catégorie B et/ou d'Actions OP de Catégorie C émises au moment de la distribution.

15.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise, des présents Statuts et des droits de tous les détenteurs d'Actions Préférentielles qui pourront être créées par la Société de temps à autre, le Gérant Commandité peut verser des dividendes intérimaires aux détenteurs des Actions de Commandité, des Actions OP, des Actions OP de Catégorie B (sous réserve des dispositions de l'article 15.5) et des Actions OP de Catégorie C (sous réserve des dispositions de l'article 15.6) dans le montant tel que déterminé par le Gérant Commandité sur une base équivalente au prorata du nombre équivalent d'Actions de Commandité, d'Actions OP, d'Actions OP de Catégorie B et/ou d'Actions OP de Catégorie C en circulation au moment de la distribution.

15.4 Nonobstant toute disposition contraire aux présents Statuts, le Gérant Commandité doit faire tout effort raisonnable, tel qu'il le détermine à sa seule et entière discrétion et en conformité avec la qualification du REIT comme REIT de distribuer des quantités suffisantes aux Actionnaires sous forme de dividendes intérimaires afin de, notamment, permettre au REIT de verser des dividendes d'actionnaires qui devront (a) satisfaire aux exigences pour sa qualification en tant que REIT en vertu du Code et du Règlement et (b) sauf dans la mesure autrement déterminé par le Gérant Commandité, à sa discrétion seule et absolue, éviter tout impôt sur le revenu ou d'accise du gouvernement fédéral des Etats-Unis pour le REIT.

15.5 Les détenteurs d'Actions OP de Catégorie B:

15.5.1 ont le droit de recevoir 0.01% du montant total du revenu de toute distribution qui sera effectuée par la Société aux Actionnaires en vertu des présents Statuts; et

15.5.2 ont le droit, sous réserve de la réalisation des conditions décrites ci-dessous, de participer pleinement aux distributions futures sur la même base que les détenteurs d'Actions OP. Dans la mesure où les fonds du REIT d'exploitation (excluant les éléments particuliers) par action est de plus de dix-neuf centimes de Dollars des Etats-Unis (USD 0,19) pour le trimestre se terminant immédiatement après le premier anniversaire de la réalisation de l'offre publique initiale du REIT, tous les détenteurs de telles Actions OP de Catégorie B auront le droit de participer pleinement à des distributions futures. Dans la mesure où les fonds du REIT d'exploitation (excluant les éléments particuliers) par action est de plus de dix-sept centimes de Dollars des Etats-Unis (USD 0,17) pour le trimestre se terminant immédiatement après le premier anniversaire de réalisation de l'offre publique initiale du REIT, tous les détenteurs de telles Actions OP de Catégorie B auront le droit de participer seulement dans les distributions futures nominales. Dans la mesure où les fonds du REIT d'exploitation (excluant les éléments particuliers) par action est de plus de dix-sept centimes de Dollars des Etats-Unis (USD 0,17), mais moins de dix-neuf centimes de Dollars des Etats-Unis (USD 0,19) pour le trimestre se terminant immédiatement après le premier anniversaire de la réalisation de l'offre publique initiale du REIT, tous les détenteurs de telles Actions OP de Catégorie B auront le droit de participer pleinement aux distributions futures.

15.6 Les détenteurs d'Actions OP de Catégorie C:

15.6.1 ont le droit de recevoir 0.01% du montant total du revenu de toute distribution qui sera effectuée par la Société aux Actionnaires en vertu des présents Statuts; et

15.6.2 sous réserve de la réalisation de certaines dispositions de temps à l'égard de telles Actions OP de Catégorie C énoncées dans tout pacte d'actionnaire en relation avec la Société dans laquelle les Actionnaires sont parties, ont le droit de participer pleinement à des distributions futures sur la même base que les détenteurs d'Actions OP.

15.7 Tous les montants retenus conformément au Code ou de toutes autres dispositions d'un état des Etats-Unis ou de la législation fiscale locale, le paiement ou la distribution d'un détenteur d'Actions de Commandité, d'Actions OP, d'Actions OP de Catégorie B et/ou d'Actions OP de Catégorie C est traité comme montants payés ou distribués à un tel titulaire à toutes fins en vertu de ces Statuts.

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale des Actionnaires par une résolution adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi Luxembourgeoise. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un liquidateur (ou les liquida-

teurs) nommé par les Actionnaires à l'Assemblée Générale des Actionnaires extraordinaire. Le produit net de la liquidation sera payé aux détenteurs d'Actions de Commandité, d'Actions OP, d'Actions OP de Catégorie B (dans la mesure où les détenteurs d'Actions OP de Catégorie B ont droit aux distributions complètes conformément à l'article 15.5) et/ou d'Actions OP de Catégorie C (dans la mesure où les détenteurs d'Actions OP de Catégorie C ont droit aux distributions complètes conformément à l'article 15.6) au pro rata de leur nombre d'Actions détenues sur la base que les Actions de Commandité, les Actions OP, les Actions OP de Catégorie B et/ou les Actions OP de Catégorie C auront des rangs pari passu.

17. Droits de rachat.

17.1 À compter de 180 jours suivant l'émission d'Actions OP à un titulaire, chaque détenteur d'Actions OP (autres que les Actions OP détenues par le REIT ou par l'une de ses Filiales Contrôlées) ont le droit (sous réserve des termes et conditions énoncés dans ces Statuts et dans tout autre contrat entre la Société et les détenteur d'Actions OP, le cas échéant) de demander au Gérant Commandité que la Société achète tout ou une partie de ses Actions OP (y compris les Unités LTIP étant éligibles à être converties en Actions OP) détenue par un tel Actionnaire (ces Actions d'OP étant ci-après désignées comme "Actions Offertes") en échange d'une somme égale en numéraire à (i) la valeur d'une action REIT avec valeur nominale de 0,01 USD par action (les "Actions REIT") qui sera déterminée comme moyenne du prix de marché quotidien d'une Action REIT pour 10 jours consécutifs de côte précédent immédiatement la date de réception par la Société de la demande de rachat de l'Actionnaire qui suivra les termes et conditions énoncés à l'article 17.10 ci-dessous (la "Demande de Rachat") et (ii) le nombre d'Actions Offertes (le "Rachat"). L'Actionnaire d'Appel d'Offre (tel que défini ci-dessous) n'a aucun droit, à l'égard des Actions OP ainsi rachetées, de recevoir des distributions versées à compter de la date de rachat (la "Date de Rachat") à la Demande de Rachat. Tout Rachat doit être exercé conformément à une Demande de Rachat remise à la Société par l'Actionnaire qui exerce le droit ("Actionnaire d'Appel d'Offre").

17.2 Nonobstant l'article 17.1 ci-dessus, si un Actionnaire a remis à la Société une Demande de Rachat alors le Gérant Commandité peut, à sa discrétion seule et absolue, décider d'assumer et de satisfaire l'obligation de Rachat de la Société et d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes de l'Actionnaire d'Appel d'Offre en échange d'Actions de REIT sur une base un-contre-un (à compter de la Date de Rachat) et, si le Gérant Commandité en décide ainsi, l'Actionnaire d'Appel d'Offre devra vendre les Actions Offertes en échange d'Actions de REIT. Dans ce cas, l'Actionnaire d'Appel d'Offre n'a pas le droit de faire en sorte que la Société rachète les Actions Offertes. Le Gérant Commandité doit donner à un tel Actionnaire d'Appel d'Offre une notification écrite de son choix au plus tard à la fermeture des bureaux le cinquième jour ouvrable suivant la réception de la Demande de Rachat.

17.3 L'Actionnaire d'Appel d'Offre est considéré comme le propriétaire des Actions de REIT à toutes fins, y compris mais sans limitation, aux droits de vote ou au consentement, et de recevoir des dividendes, à compter de la Date de Rachat. En outre, les Actions de REIT pour lesquelles des Actions OP pourraient être échangés porteront aussi légendes restrictives tel que le Gérant Commandité décidera sont appropriés pour marquer le transfert, la propriété ou d'autres restrictions et limitations applicables aux Actions de REIT.

17.4 Chaque Actionnaire s'engage et s'accorde avec le Gérant Commandité que toutes les Actions Offertes doivent être délivrées au Gérant Commandité libres de tous privilèges, revendications et charges quelconques et si de tels privilèges, revendications, et/ou charges existent ou se posent à l'égard de telles Actions Offertes, le REIT ne sera pas dans l'obligation d'acquérir ces dernières. Chaque Actionnaire s'engage en outre que, dans le cas où une taxe de transfert est payable par suite de la cession de ses Actions Offertes au REIT (ou son représentant), cet Actionnaire devra assumer et payer cette taxe de transfert.

17.5 Un Actionnaire (i) ne sera pas autorisé à effectuer un Rachat en numéraire ou un échange pour des Actions de REIT dans la mesure où la propriété ou le droit d'acquérir des Actions de REIT conformément à un tel échange par l'Actionnaire à la Date de Rachat pourrait impliquer qu'un tel Actionnaire ou toute autre personne ou entité de violer les restrictions sur la propriété et le transfert des Actions de REIT stipulées dans le Articles of Amendment and Restatement du REIT et (ii) n'auront aucun droit selon ces Statuts d'acquérir des Actions de REIT qui seraient autrement interdites en vertu des Articles of Amendment and Restatement du REIT. Dans la mesure où toute tentative de Rachat ou d'échange pour des Actions de REIT seraient en violation de cet article 17, il doit être déclaré nul et non avenu ab initio et cet Actionnaire ne doit acquérir aucun droit ou intérêt économique dans l'argent autrement payable au moment du Rachat ou des Actions du REIT pouvant être émises en cas d'échange.

17.6 Sauf décision expresse par le Gérant Commandité, (i) un Rachat peut être effectuée par rapport à un Actionnaire en particulier qu'une seule fois dans chaque trimestre calendaire à une date qui sera fixée par le Gérant Commandité et conformément aux procédures établies par le Gérant Commandité; (ii) un Rachat ne peut s'effectuer par rapport à un Actionnaire en particulier pour moins de 500 Actions OP ou, si l'Actionnaire détient moins de 500 Actions OP, la totalité des Actions OP détenues par cet Actionnaire; (iii) un Rachat ne peut avoir lieu pendant la période après la date d'enregistrement de la Société par rapport à une distribution et avant la date de référence établie par le REIT pour une distribution à ses actionnaires de tout ou partie de sa partie de la distribution; et (iv) chaque Actionnaire d'Appel d'Offre devra continuer à détenir la totalité des Actions OP sous réserve d'un Rachat ou d'échange en Actions de REIT, et sera traité comme un Actionnaire à l'égard des Actions OP à toutes fins de ces Statuts, jusqu'à ce que de telles Actions OP sont transférées au REIT et payé ou échangé à la date de Rachat. Jusqu'à la Date de Rachat, l'Actionnaire d'Appel d'Offre n'a aucun droit d'actionnaire du REIT à l'égard des Actions OP des Actionnaires d'Appel d'Offre. Les droits de rachat des

porteurs d'Actions OP conformément à l'article 17 ne doivent pas être exercés si et dans la mesure où la délivrance des Actions RETIF lors de cet exercice serait (i) le résultat que toute personne qui est propriétaire d'actions de REIT au-delà de la limite de la participation du REIT, (ii) induire dans des Actions REIT étant la propriété de moins de 100 personnes, (iii) le REIT étant "étroitement lieu" au sens de la section 856(h) du Code ou (iv) le résultat de toute autre violation des restrictions sur la propriété et le transfert des actions de REIT énoncés dans la charte de la REIT.

17.7 Le cessionnaire de tout Actionnaire (le "Cessionnaire") peut exercer les droits de l'Actionnaire conformément à cet article 17 et cet Actionnaire sera réputé avoir cédé ces droits au Cessionnaire et sera lié par l'exercice des droits d'un tel cessionnaire.

17.8 Au cours de la période où les Actions OP de Catégorie B n'ont le droit de participer qu'aux distributions nominales payées par la Société conformément à l'article 15.5, ces Actions OP de Catégorie B ne peuvent pas être rachetées. Nonobstant ce qui précède, les Actions OP de Catégorie B qui permettent à ses détenteurs de participer pleinement à leurs distributions futures conformément à l'article 15.5 peuvent être rachetées de la même manière que les Actions OP conformément à l'article 17.

17.9 Au cours de la période où les Actions OP de Catégorie C n'ont le droit de participer qu'aux distributions nominales payées par la Société conformément à l'article 15.6, ces Actions OP de Catégorie C ne peuvent pas être rachetées. Nonobstant ce qui précède, les Actions OP de Catégorie C qui permettent à ses détenteurs de participer pleinement à leurs distributions futures conformément à l'article 15.6 peuvent être rachetées de la même manière que les Actions OP conformément à l'article 17.

17.10 Les Demandes de Rachat doivent être adressées au Gérant Commandité, et devront être exécutés et datés par l'Actionnaire dont les Actions vont être rachetées ou l'un de ses Cessionnaire et devra comprendre les éléments suivants:

17.10.1 le nombre d'Actions Offertes;

17.10.2 une déclaration faite par l'Actionnaire ou le Cessionnaire par laquelle ils déclarent irrévocablement offrir les Actions Offertes à la Société conformément aux dispositions des présents Statuts, et les droits de Rachat visées dans ces derniers;

17.10.3 une déclaration faite par l'Actionnaire ou le Cessionnaire par laquelle il s'engage (i) à vendre de telles Actions OP et le certificat y afférent à la clôture du Rachat et (ii) de fournir au Gérant Commandité, avant la Date de Rachat, la documentation, instruments et renseignements que le Gérant Commandité peut raisonnablement demander en relation avec les exigences découlant des présents Statuts;

17.10.4 une déclaration constatant qu'un chèque certifié représentant le montant en espèces ou les Actions de REIT, le cas échéant, livrable à la clôture d'un tel Rachat être livrés à l'adresse précisée par l'Actionnaire ou le Cessionnaire dans la Demande de Rachat; et

17.10.5 une déclaration faite par l'Actionnaire ou le Cessionnaire par laquelle ils garantissent, certifient et acceptent que:

(a) en cas de réception d'Actions de REIT, l'Actionnaire ou le Cessionnaire n'est pas une "personne des États-Unis" (tel que défini dans la Rule 902(k) du Securities Act) et que l'Actionnaire ou le Cessionnaire soussigné a son adresse principale en dehors des États-Unis et se situe à l'extérieur des États-Unis au moment du Rachat,

(b) en cas de réception d'Actions de REIT, les Actions de REIT ne peuvent pas être revendues à moins qu'elles soient inscrites en vertu du Securities Act et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables aux États-Unis ou en cas d'exemptions d'enregistrement conformément,

(c) en cas de réception d'Actions de REIT, au cours de la période commençant à la date de l'émission des Actions de REIT à l'Actionnaire ou Cessionnaire et se terminant un an après cette date, un tel Actionnaire ou Cessionnaire accepte (i) d'offrir, de vendre, mettre en gage ou autrement transférer les Actions de REIT seulement à un acheteur qui certifie ne pas être une "personne des États-Unis" (tel que défini dans la Rule 902(k) du Securities Act) et n'acquiert pas d'Actions de REIT pour le compte ou au profit d'une "personne des États-Unis"; (ii) à proposer, vendre, mettre en gage ou autrement transférer les Actions de REIT conformément aux dispositions du Regulation S du Securities Act, conformément à la déclaration d'enregistrement effective en vertu du Securities Act ou conformément à la dispense des exigences d'inscription au Securities Act et (iii) de ne pas se engager dans des opérations de couverture en ce qui concerne les Actions de REIT, sauf si c'est en conformité avec le Securities Act,

(d) l'Actionnaire ou le Cessionnaire a, et à la clôture du Rachat devra avoir un bon titre commercialisable et libre de tout gage pour ces Actions OP, libres de droits ou intérêts de toute autre personne ou entité,

(e) l'Actionnaire ou le Cessionnaire soussigné a, et à la clôture du Rachat aura, le plein droit, le pouvoir et l'autorité d'offrir et de vendre de telles Actions OP comme prévu dans la Demande de Rachat,

(f) l'Actionnaire ou le Cessionnaire soussigné a obtenu le consentement ou l'approbation de toutes les personnes et entités, le cas échéant, ayant le droit d'accepter ou approuver telles offres et cessions et

(g) reconnaît que il ou elle continuera à détenir de telles Actions OP jusqu'à et à moins que soit (1) de telles Actions OP sont acquises par le REIT conformément à l'article 17 des Statuts ou (2) la transaction de Rachat se termine.

18. Interprétation et loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents statuts:

18.1.1 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (sauf autrement requis par le contexte) le singulier inclut le pluriel et vice-versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partnership, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

18.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

18.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Prix de souscription (USD)
Polar Star GP Luxco S.à r.l.	3.525.000 Actions de Commandité	35.250,-
Polar Star LP Luxco S.à r.l.	2.100.000 Actions OP	21.000,-
Total	3.525.000 Actions de Commandité 2.100.000 Actions OP	56,250,-

Toutes ces Actions ont été intégralement souscrites et libérées par un apport en numéraire comme suit:

- Polar Star GP Luxco S.à r.l. a entièrement libéré ses trois millions cinq cent vingt-cinq mille (3.525.000) Actions de Commandité pour un montant de trente-cinq mille deux cent cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 35.250,-);

- Polar Star LP Luxco S.à r.l. a entièrement libéré ses deux millions cent mille (2.100.000) Actions OP pour un montant de vingt-et-un mille Dollars des Etats-Unis (USD 21.000,-);

Dès lors, la somme de cinquante-six mille deux cent cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 56.250,-) est désormais à la libre disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire.

Assemblée générale des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les personnes précitées, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires, ont adopté les résolutions suivantes:

1) Sont nommés membres du Conseil de Surveillance pour une durée de six ans:

- Mr. Farid Badar Sheikh, né le 13 février 1980 à Lahore, Pakistan ayant son adresse professionnelle au 1 Berkeley Street, Londres W1J 8DJ, Royaume Uni.

- Ms. Martha Caballero, née le 12 novembre 1981, à Nuevo Leon, Mexique, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Mr. Fabrice Mas, né le 24 avril 1979, à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Est nommé comme gérant commandité de la Société Polar Star GP Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social situé au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (le "Gérant Commandité"), qui est lui-même géré par Polar Star Realty Trust Inc., une société constituée selon les lois de l'état de Maryland aux Etats Unis, ayant son siège social situé au One World Financial Center, Suite 2200, New York, New York 10281, Etats-Unis et immatriculé sous le numéro D15627458, dont le représentant légal permanent est Mr. Rickard Per Olander, né le 25 septembre 1970 à Falkenberg, Suède, ayant son adresse professionnelle au One World Financial Center, Suite 2200, New York, New York 10281, Etats Unis d'Amerique;

3) Le siège social de la Société est établi au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, connu par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. CASTEL.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59643. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2014201160/1401.

(140225069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 15.000.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 117.047.

—
EXTRAIT

En date du 16 décembre 2014, The Trust Company Limited, as custodian for Goodman Europe Development Pty Limited as trustee for Goodman Europe Development Trust à transféré son siège social du Level 17, 60, Castlereagh Street, AUS-NSW 2000 Sydney, Australie au Level 13, 123 Pitt Street AUS-NSW 2000 Sydney, Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Christina Mouradian

Mandataire

Référence de publication: 2014200164/17.

(140224377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Finance et Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.425.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil d'administration en date du 9 décembre 2014

1. Madame Katia CAMBON a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.

2. Mademoiselle Stéphanie MEYER a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

4. Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

5. Monsieur Julien NAZEYROLLAS, pré-cité, a été élu comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour **FINANCE ET DEVELOPPEMENT**

Un mandataire

Référence de publication: 2014200139/23.

(140223824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.
